



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

**Conseil Communautaire**  
**08 avril 2021**  
**Dole – 18 h 30**

## PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 74  
Nombre de procurations : 8  
Nombre de votants : 82  
Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2021  
Date de publication : 16 avril 2021

### **Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

D. Bernardin, P. Blanchet, J.-L. Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.-P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.-L. Croiserat, J.-P. Cuinet, J.-M. Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel (sauf notices n°6 et 7), G. Fernoux-Coutenet, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.-R. Guibelin, A. Hamdaoui (jusqu'à notice n°6), M. Henry, M. Hoffmann, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.-P. Lefèvre, J.-L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe, J.-M. Rebillard, C. Riotte, J.-C. Robert, J.-Y. Roy, T. Ryat, E. Saget suppléé par Y. Besson, P. Sancey, J.-M. Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, J. Zasempa.

### **Délégués absents ayant donné procuration :**

P. Antoine à J. Gruet, M. Berthaud à S. Champanhet, A. Callegher à J.-M. Daubigney, F. Dray à N. Jeannet, A. Hamdaoui à D. Bernardin (à partir notice n°7), P. Jaboviste à J. Péchinot, L. Jarrot-Mermet à H. Prat, F. Rigaud à C. Monneret, P. Viverge à A. Hamdaoui (jusqu'à notice n°6).

### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

A. Douzenel (notices n°6 et 7), C. Jeanneaux, J. Pannaux, P. Viverge (à partir notice n°7).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc BONIN.

**M. le Président** : Bonsoir à tous. Le quorum étant atteint, nous allons donc débiter cette séance par la désignation du secrétaire de séance. Par ordre alphabétique des communes, nous vous proposons aujourd'hui la désignation de Jean-Luc BONIN. Je suppose qu'il acceptera d'être secrétaire. Merci.

Pour suivre les usages également, je dois donner lecture des pouvoirs que j'ai oubliés. Les pouvoirs sont donc les suivants : Fabien RIGAUD à Christophe MONNERET, Aline CALLEGHER à Jean-Michel DAUBIGNEY, Laetitia JARROT-MERMET à Hervé PRAT, Patricia ANTOINE à Justine GRUET, Mathieu BERTHAUD à Stéphane CHAMPANHET, Isabelle DELAINE à Catherine DEMORTIER, Frédérique DRAY à Nathalie JEANNET, Philippe JABOVISTE à Jacques PÉCHINOT, et Patrick VIVERGE à Ako HAMDAOUI.

Je poursuis la séance en vous proposant d'approuver, le cas échéant, le compte rendu du Conseil Communautaire du 11 février 2021.

**Mme DELAINE** : Jean-Pascal, je suis là.

**M. le Président** : Bienvenue. Tu avais prévenu de ton retard. Comme je le disais, je reviens sur le compte rendu du Conseil Communautaire du 11 février 2021.

### **Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 11 février 2021**

**M. le Président** : Vous l'avez bien tous reçu. Avez-vous des observations ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Il est approuvé.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 11 février 2021.*

### **Communication des décisions prises par le Président**

#### **Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire**

**M. le Président** : Je dois ensuite vous donner connaissance des décisions prises par le Président. Je vous rappelle que ces délibérations sont non seulement prises par le Président, mais elles sont aussi rapportées et validées par le Bureau. Il y a donc notamment :

- avec la médiathèque, des abonnements pour 18 000 euros ;
- avec le cabinet CGBG, des honoraires d'avocat pour 576 euros ;
- une création de poste d'un agent à la médiathèque dans le cadre du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) au SMIC horaire ;
- avec DOLEA, la mise à disposition de deux agents auprès de la SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique) DOLEA pour 86 000 euros pour 2021 (conventions qui se poursuivent) ;
- avec la Banque Populaire, un réaménagement de cinq contrats de prêts ;
- avec les Ressources Humaines, la création de quatre postes dans le cadre du dispositif du CAE toujours au SMIC horaire ;
- avec le Pilotage & Coordination, le service de remplacement des secrétaires de mairie avec l'ensemble des communes que vous avez dans la décision ;
- avec CYCLOP SÉCURITÉ, un avenant au contrat de télésurveillance, avec une prolongation de deux mois, dans lequel nous intégrons différents sites, dont l'Espace Pierre Talagrand ;
- avec les Ressources Humaines, une convention de mise à disposition d'un agent à la commune de Rochefort-sur-Nenon, pour 53 250 euros et un autre agent mis à disposition de la commune de Rochefort-sur-Nenon pour 43 700 euros.

Je poursuis. Avez-vous des questions ? N'hésitez pas à m'interpeler.

**M. HAMDAOUI** : Quelle est l'affaire concernée par les honoraires d'avocat ? Pour les Ressources Humaines (décision 04/21), il y a 86 000 euros en dépenses et il n'y a rien en recettes, alors que nous mettons à disposition du personnel à la SEMOp DOLEA. Est-ce à dire que DOLEA ne remboursera pas ?

**M. le Président** : C'est une erreur de colonne. DOLEA nous paie la mise à disposition d'une personne. C'est une erreur. Merci de cette précision. Pour le cabinet d'avocat, il s'agit de l'affaire de la péniche, affaire bien compliquée. Comme je vous l'avais annoncé, nous avons lancé une procédure d'annulation de la vente pour Dole sur la caractéristique du bien acquis. Il se trouve que le vendeur est décédé. Nous sommes donc maintenant en procès avec la succession. Ce sont des honoraires pour des étapes de la procédure.

S'il n'y a pas d'autres questions, je poursuis avec les décisions prises par le Bureau Communautaire. Nous avons ainsi :

- l'adhésion au groupement d'achat d'électricité avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), avis favorable ;
- l'attribution de subventions au titre du volet « entreprises » du Fonds Régional des Territoires (FRT) ;
- le projet d'Observatoire de la Biodiversité, appel à candidatures pour rentrer dans l'Atlas de la Biodiversité (nous avons encore une délibération ce soir, nous aurons l'occasion d'y revenir) ;
- une attribution de subventions au titre du volet « entreprises » du Fonds Régional des Territoires pour 21 000 euros.

Ces délibérations sont prises régulièrement par le Bureau.

Nous avons également :

- la mise à disposition de bureaux au Centre d'Activités Nouvelles (CAN) ;
- une attribution de subventions toujours dans le volet « entreprises » du Fonds Régional des Territoires ;
- une autre mise à disposition au CAN ;
- une autre subvention au Fonds Régional des Territoires ;
- une autre convention de mise à disposition au CAN ;
- une convention de mutualisation des services entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) pour des mises à disposition notamment des ressources humaines.

Avez-vous des questions sur ces procédures très administratives ? Vous avez aussi dans votre dossier les tableaux récapitulatifs des indemnités brutes versées aux élus communautaires. Vous savez que la loi impose maintenant de rappeler dans l'année suivante le montant des indemnités perçues par l'ensemble des élus. Vous en avez la liste. Je vous fais grâce de la lecture exhaustive. Je pense que vous avez pu vérifier que cela correspondait pour ceux et celles qui sont sur cette liste, aux indemnités qu'ils reçoivent ici ou là.

Voilà pour ces informations. S'il n'y a pas de question, je poursuis.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président et de celles prises par le Bureau Communautaire.*

### **NOTICE N° 01 : PACTE DE SOLIDARITE FISCAL ET FINANCIER**

**M. le Président** : Nous en avons déjà beaucoup parlé. Nous avons commencé à en parler lors de la dernière séance, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Nous en avons parlé, bien sûr, avec les maires, notamment dans le cadre des attributions de compensation, et nous avons également parlé lors de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), la commission qui a travaillé sur les attributions de compensation.

Ce pacte de solidarité fait partie d'un ensemble plus vaste que cela, puisqu'il fait partie d'un dispositif qui fait appel à notre contrat de territoire, donc qui intègre l'ensemble de la gouvernance du territoire. C'est tout ce que nous travaillons en commission. Nombre d'entre vous se sont investis, et je les en remercie. Ce pacte de solidarité est devenu un acte un peu recommandé, voire obligatoire pour l'ensemble des communautés de communes et des agglomérations en particulier. Dans nos motivations, il y a les motivations financières, puisque c'est fiscal et financier. C'est d'une part pour tendre vers une meilleure solidarité sur le territoire, et d'autre part pour redégager des marges de manœuvre pour le budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, objectif que nous avons clairement affiché, mais nous aurons l'occasion d'en discuter, suite notamment à la compensation imparfaite de la suppression de la taxe d'habitation (TH).

Ce pacte repose sur cinq piliers, cinq aspects particuliers. Le premier aspect est une révision des attributions de compensation (AC), objet de la question suivante. Nous avons eu de nombreux débats avec vous. Nous rappelons que les attributions de compensation sont basées sur les anciennes taxes professionnelles que percevaient les communes et qui ont été remontées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur le plan technique, et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit reverser une quote-part de ces montants. Évidemment, c'était assujéti sur un impôt très ancien qui est ce qu'il est, qui n'était pas forcément équitable. Il était lié aux activités économiques sur la commune. Par ce biais du pacte, nous tenons compte des compétences transférées et sur lesquelles nous retenons certains montants. C'est aussi l'occasion de réfléchir peut-être à essayer de gommer quelques écarts que nous pouvons relever sur le territoire.

Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais cela s'appuyait sur deux mécanismes. L'objectif global était de réduire le montant que reverse la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui est de l'ordre de 9 millions d'euros, et de le ramener à 8 millions d'euros, en visant deux objets. Le premier objet était les bonis, la différence entre les compétences qui profitent à l'ensemble des concitoyens de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le montant des charges transférées. L'écart entre le coût de cette compétence et le montant transféré crée un boni au profit des habitants des communes. Nous aurons peut-être l'occasion d'en rediscuter. Tout est discutable sur l'affectation. Des règles ont

été expliquées et validées. Sur ce boni, il a été proposé d'en prélever 5 % avec des plafonds et des seuils pour éviter des variables trop fortes.

La deuxième chose concernait un aspect aussi assez logique. Vous savez que les zones économiques ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ces zones économiques sont maintenant bien logiquement entièrement à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En revanche, les communes continuent à percevoir leurs quoteparts de taxes foncières sur les bâtiments sur ces zones. Il paraissait logique qu'une partie de ces taxes foncières soit reversée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, celle-ci assumant l'intégralité des charges et des développements. Soit ce sont des extensions comme sur les zones existantes, soit ce sont des réaménagements de zones, des réparations, des entretiens, l'ensemble des travaux que l'on peut avoir à faire. Il a été proposé que les communes concernées reversent 30 % de cette taxe foncière. Nous avons aussi mis des seuils pour éviter que les communes qui ont de toutes petites zones ne soient prélevées sur des sommes modestes.

Le deuxième pilier proposé est le financement de la GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations). Cette compétence, qui appartenait à l'État, a été transférée aux communautés de communes. Dans sa générosité, l'État a dit : « *on ne vous verse rien pour assumer cette compétence, mais, on vous autorise à prélever une taxe* ». Le principe retenu a été de mettre en place cette GeMAPI pour 2022. En l'espèce, notre agglomération vote un montant de la dépense réelle que nous engageons, qui est de 230 000 euros, si je me souviens bien. L'État fait sa cuisine avec ces montants et les répartit sur l'ensemble de la fiscalité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, que ce soit le foncier bâti, la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et le non-bâti.

Le troisième pilier, dont nous avons débattu dans le cadre des orientations budgétaires, était de dire que le besoin global évalué pour l'équilibre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compte tenu de la taxe d'habitation, avait été évalué à 3,5 millions d'euros. Dans le schéma que nous avons retenu, il s'agissait de dire que nous prélevions en gros 1 million d'euros sur les attributions de compensation et 2,5 millions d'euros sur le foncier bâti. Nous avons donc été amenés à augmenter la taxe sur le foncier bâti, ce que nous verrons dans le budget. Les bases ont été notifiées lundi, ce qui est très récent. Nous avons pu confirmer le chiffre retenu à 7,4 % que j'ai annoncé à la Conférence des Maires il y a deux jours. C'est le taux sur lequel nous aurons à nous prononcer tout à l'heure, et qui a été pris en compte dans la construction de notre budget.

Le quatrième pilier de ce fonds de solidarité était aussi de renvoyer la balle aux communes et de maintenir les fonds de concours mis en place dans le mandat précédent, ce qui permettait d'aider des projets de toute nature. Nous avons mis certaines règles. Nous devons encore affiner le règlement, mais l'idée est que les communes puissent être aidées dans leur projet d'investissement qu'elles auront à faire dans le mandat qui vient.

En dernier point, nous avons proposé dans le pacte fiscal précédent de prendre en charge le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), fonds de compensation national pour lequel nous sommes redevables, c'est-à-dire que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les 47 communes reversent du FPIC à l'État, en l'occurrence environ 600 000 euros, soit 200 000 pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, 200 000 euros pour la Ville de Dole et 200 000 euros pour les 46 autres communes. Dans le pacte précédent, il avait été proposé de prendre en charge ce FPIC par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il est proposé dans cette nouvelle mouture de maintenir ce FPIC.

Voilà pour les grands axes de ce pacte fiscal. Je sou mets cette délibération à votre vote, sachant qu'il vous est demandé en même temps de me donner pouvoir pour signer les conventions. Je pense que l'intérêt de ce pacte, pour le mettre en musique concrètement, et avec chacune des 47 communes, serait de pouvoir le contractualiser avec chacune des communes. Si vous en êtes d'accord, je proposerai de mettre en place des conventions commune par commune le moment venu. Nous aurons décliné tout cela autant que de besoin cette année. Voilà un peu le schéma que je voulais vous présenter. Je pense qu'il a déjà été débattu dans le cadre du ROB. Nous en avons parlé en CLECT, à la Conférence des Maires. J'ouvre dès maintenant le débat si vous souhaitez intervenir les uns ou les autres.

**M. BLANCHET** : Bonsoir. Juste une chose. Votons-nous les cinq programmes et les propositions en même temps, ou les vote-t-on séparément après qu'elles sont déclinées ?

**M. le Président** : Non. Le pacte étant un contrat unique, on se prononce sur l'ensemble des orientations de ce pacte.

**M. BLANCHET** : Personnellement, je ne suis pas d'accord avec l'augmentation des taux. Je ne peux donc pas voter pour l'ensemble.

**M. le Président** : C'est toi qui vois.

**M. BLANCHET** : Je ne voyais pas du tout cela de cette façon.

**M. le Président** : Nous en avons déjà parlé, mais je te rappelle que dans les questions suivantes, nous délibérerons des attributions de compensations, nous discuterons du budget et nous voterons les taux. On peut donc être d'accord avec un principe et ne pas décliner l'ensemble des points.

**M. BLANCHET** : Oui, et cela avait été aussi évoqué à la Conférence des Maires. Nous avons encore l'imposition pour les propriétaires, que ce soit pour la taxe foncière sur le bâti ou celle sur le non bâti, ainsi que la GeMAPI. Seule une partie de la population va payer. La question est donc : faut-il être propriétaire aujourd'hui ?

**M. le Président** : Je partage ton analyse, mais si tu as une solution pour faire autrement, je suis preneur. Ce n'est pas moi qui fais les réformes, je n'ai pas soutenu la suppression de la taxe d'habitation telle qu'elle a été faite. C'est évidemment profitable à tous les concitoyens, tout le monde passant par cette case avec des échéanciers lointains. Cela étant, je partage ton analyse. C'est une des critiques faites, mais que nous pouvons rappeler bien volontiers.

**M. BERNARDIN** : Bonsoir. C'est vrai que nous avons beaucoup parlé du boni à l'intérieur du pacte fiscal. Il y a une vraie concertation. Je pense qu'avec cette concertation, nous avons abouti à des résultats plutôt positifs. Je n'en parlerai pas ce soir, mais je vais plutôt vous parler de l'augmentation de la taxe foncière d'environ quatre points, de 3,79 points précisément. J'ai fait le total de ce que nous allons voter ce soir en action. Nous arrivons à 3,5 millions d'euros, dont l'action la plus importante concerne le complexe sportif de Rochefort-sur-Nenon pour 1,2 million d'euros, soit la moitié de l'augmentation de la taxe que l'on nous demande de voter ce soir, puisqu'elle est d'environ 2,5 millions d'euros. Je pense, et je l'ai déjà dit au préalable, qu'il est très important pour nous de faire en sorte que tout ce qui est investissement soit mis de côté pour l'instant, quitte à le reprendre plus tard, en attendant que la crise sanitaire et économique que nous vivons actuellement se soit un peu apaisée.

Quand je parle de cette crise, je pense surtout à nos administrés qui ne peuvent plus travailler. Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas travailler, mais on les empêche de travailler, que ce soit les commerçants, les personnes qui travaillent dans l'événementiel, dans la culture. Ils ne sont plus payés depuis le mois de décembre, l'État étant en train de revoir sa façon de procéder pour les indemniser. De ce fait, il est en train de changer les données, mais il a totalement arrêté de les payer depuis le mois de décembre. Nous avons vraiment des personnes en très grande difficulté. Je pense que demander 50 euros de plus par habitant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par an, c'est ajouter de la douleur à la douleur. Il y en a déjà assez comme cela dans la société.

Je me souviens, quand j'étais au bureau, à la fin du mandat précédent, Jean-Pascal, tu nous avais laissé entrevoir que ce mandat serait difficile au niveau financier en raison des coupes sombres de l'État, mais aussi parce qu'il y avait des contraintes au niveau du budget, que nous serions dans un budget très contraint à partir de ce nouveau mandat, avec des difficultés pour faire des investissements, et que nous aurions certainement principalement à gérer les projets en cours. C'est ce que j'avais retenu de ce que tu nous avais laissé entendre. Après, Jacques LAGNIEN avec qui nous avons retravaillé depuis un certain nombre de séances auxquelles tu avais participé, et où il parlait de différer les investissements. Il ne disait pas autre chose que ce que tu laissais entendre l'année dernière.

Je voulais également vous parler de la gestion de nos communes. Ici, nous sommes tous élus, maires, ou adjoints. Quand nous avons un budget à mettre en place, bien souvent, nous faisons en sorte de ne pas aller sur des augmentations de taxes pour ne pas grever nos administrés. Je ne suis pas maire depuis 30 ans, mais cela fait 30 ans que je suis élu. Les maires précédents et moi n'avons jamais augmenté le taux des taxes, ce qui n'est pas forcément une bonne solution, mais pour en avoir discuté avec d'autres maires, je sais que de nombreuses communes procèdent ainsi. Nous faisons attention à notre budget.

Quand le boni nous a été présenté et que nous avons vu qu'il y aurait des coupes sombres dans nos budgets, les maires se sont élevés contre. Du coup, le résultat est que nous avons 200 000 euros qui devaient être payés par des petites communes, qui ont migré vers les communes plus riches. C'est une bonne nouvelle, mais c'est parce que malgré tout, les maires ruraux sont aussi très près de leur budget et ils font très attention aux augmentations de taxe. Quand on arrive à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, je ne sais pas pourquoi, mais je m'aperçois que quand on nous propose d'augmenter les taxes, on vote. Sur les sept dernières années, nous en sommes à la troisième augmentation de taxes. J'ai voté les deux premières. Je vous le dis franchement, je les ai votées, mais maintenant, je commence à me poser des questions, parce que c'est une vis sans fin. Pendant combien de temps encore allons-nous continuer à voter ces taxes ? Je me demande aussi qui fera en sorte que les administrés n'aient pas ces montants supplémentaires à payer, qui vont les grever dans leur train de vie. Qui pourra intervenir si ce n'est nous, élus qui sommes ici à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en disant : « *non, on n'augmente pas. On fait comme dans nos budgets communaux, on fait avec ce que l'on a* » ? La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, issue des élus de nos communes, doit aussi aller dans ce sens.

Je voulais vous dire aussi qu'à la dernière Conférence des Maires, j'ai été surpris par les résultats de l'étude réalisée auprès des élus locaux par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Elle montrait qu'entre 60 et 70 % d'entre eux connaissent très mal la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Avec la concertation qui s'en est suivie, des actions seront menées. Mais est-ce que ce ne sont justement pas les actions qui devront être menées pendant le mandat ? C'est peut-être plus important de se recentrer sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sans vouloir absolument toujours aller à l'extérieur. Comme je l'ai dit, aller vers l'extérieur fait que nous vivons au-dessus de nos moyens. Recentrons-nous, allons plutôt vers nos élus de base. Il y a tout un travail à faire. Quand on va vers les élus de base, on va aussi vers les administrés. C'est un vrai travail que de rallier les administrés à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En revanche, on ne peut pas le faire si l'on va discuter avec eux en leur mettant quatre points supplémentaires de taxe foncière entre les omoplates. C'est pour cela que ce soir, je demande à mes collègues élus de ne pas voter ce pacte fiscal.

Comme Philippe BLANCHET, j'étais pour voter le boni, mais je ne peux pas voter l'augmentation de la taxe foncière. Je vous demande donc de le faire aussi et de ne pas voter toutes les notices qui ont trait à cette augmentation, notamment la notice n° 4 concernant l'augmentation de la taxe foncière. Je souhaite aussi que ce pacte fiscal soit débattu dans nos communes d'une manière démocratique. Je vous remercie.

**M. le Président** : Qui demande la parole ?

**M. HAMDAOUI** : J'avais noté plusieurs choses dans le pacte fiscal, mais je vais juste m'attacher à quelques éléments qui me paraissent incohérents et sur lesquels j'aurai peut-être des explications, notamment sur la fiscalité. Dans le document, il est écrit dans un paragraphe concernant les leviers « *une restructuration de la fiscalité du bloc communal* » et « *la recherche d'une neutralité fiscale pour le contribuable* ». Je ne comprends pas. Est-ce à dire que nous attendons ici que l'on augmente le taux de la taxe foncière, et qu'ensuite, on demande aux communes de baisser leur taux de l'équivalent pour avoir une neutralité pour le contribuable ? Dans cette même page, il est écrit « *la mise en œuvre de ces orientations doit permettre de partager l'effort fiscal entre les entreprises et les ménages* ». Or plus loin dans le document, nous pouvons lire que la hausse de la taxe foncière envisagée reposera à 71 % sur les ménages et pour le reste, sur les entreprises. Où est ce partage de l'effort fiscal entre les entreprises et les ménages ?

Il y a un dernier point sur lequel je souhaiterais avoir une explication. Il est écrit « *épargner les ménages modestes* ». Qu'est-ce que cela signifie ? A-t-on la capacité de cibler certains propriétaires en leur disant « *vous êtes un ménage modeste. Vous ne paierez pas la taxe* » ? Comment répond-on à cela ? J'arrête là mon intervention sur le pacte fiscal.

**M. le Président** : Je poursuis avec les interventions ; nous ferons une réponse globale ensuite. Hervé PRAT souhaitait intervenir.

**M. PRAT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les délégués, je rejoins l'intervention de Philippe BLANCHET. Ce pacte est injuste fiscalement, puisqu'en passant de 3,61 à 7,4 %, on touche aussi les ménages modestes propriétaires, sans compter la taxe GeMAPI de 40 euros par habitant. Je crois que le problème de ces augmentations est un peu consubstantiel à votre mandat et au mandat précédent. Comme le rappelait Daniel BERNARDIN, c'est récurrent. Je me souviens en 2015,

quand il y a eu la première augmentation de la fiscalité, il avait été juré que ce serait la dernière. Trois ans plus tard, il y en a eu une autre, et maintenant, on continue à augmenter la fiscalité. Je crois que le problème de fond est qu'il faut ajuster mieux les dépenses, les dépenses d'investissement, mais nous en reparlerons lors du débat budgétaire. Si au moins, il y avait une volonté, comme indiqué dans le document, parmi les défis à relever « *d'optimiser la politique de solidarité intercommunale* », je trouverais qu'il y aurait un certain passage positif.

Lorsque nous regardons les chiffres qui nous sont donnés, par rapport à la CLECT, c'est-à-dire les fonds de compensation, il est bien écrit dans le document sur le pacte fiscal que « *compte tenu de sa situation particulière, et par solidarité avec le reste du territoire, la commune d'Abergement-la-Ronce consent à un effort particulier* ». Lorsque l'Agglomération s'est formée, nous avions deux communes un peu atypiques de moins de 1 000 habitants, dont Abergement-la-Ronce comptant un peu plus de 800 habitants, qui avaient une très forte taxe professionnelle. Aujourd'hui, son fonds de compensation va passer de 838 624 euros à 568 624 euros, soit -270 000 euros, effort que nous pouvons saluer, mais qui ne doit pas être facile pour les élus d'Abergement-la-Ronce. Nous avons une autre commune atypique, Rochefort-sur-Nenon, qui compte moins de 700 habitants, donc à peu près dans la même catégorie, qui consent un effort de 65 000 euros, puisque son fonds de compensation de 767 234 euros va passer à 702 005 euros, soit -65 000 euros. Ce sont -270 000 euros d'un côté et -65 000 euros de l'autre.

Je trouve que lorsque l'on parle d'optimiser la politique de solidarité intercommunale, des choses sont à revoir dans ce pacte fiscal. Cela me choque d'autant plus que ce soir, dans le budget, nous allons prévoir un investissement conséquent comme l'a rappelé Daniel BERNARDIN, de 1,2 million d'euros sur cette commune. Il est certainement utile, mais nous pourrions attendre un peu vu l'état des finances de la communauté. Néanmoins, ce que je trouve surtout choquant, pour le dire de manière un peu triviale, est que l'on ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre. Soit on participe à la solidarité et on touche, soit on ne veut pas participer à la solidarité et on fait le gros des investissements sur ses propres deniers. Merci de m'avoir écouté.

**M. le Président** : Qui d'autre souhaite intervenir ?

**M. JEANNEROD** : Certains éléments ont déjà été dits. Je vais simplement les souligner d'une autre façon. Premièrement, il est vrai que nous revenons sur ce problème de taxe pour la troisième fois. De 2014 à 2019, la progression par habitant était déjà de 93 euros. Nous allons rajouter 3,79 points pour la taxe foncière et la GeMAPI lorsque je recevrai ma feuille d'impôt en tant que maire, de notre côté, au Conseil Municipal de Gredisans, bien que nous ayons des besoins de financement pour les travaux à venir et qui vont arriver et dont nous avons déjà parlé. Nous avons fait le statu quo et nous n'avons rien augmenté. Cette progression des taxes au niveau de l'intercommunalité a comme conséquence d'étrangler les petites communes, certaines n'ayant pas le privilège des autoroutes ou des autres industries. Nous avons des budgets très contraints, et cela nous pose un véritable problème. Deuxièmement, concernant le FPIC, je crois que lors du dernier pacte fiscal, nous avons fait un aménagement. Vous aviez augmenté les taxes et nous les avons baissées. De nombreuses communes l'avaient fait, et le FPIC était concerné. Je vous remercie.

**M. le Président** : Jacques LAGNIEN.

**M. LAGNIEN** : Bonsoir à toutes et à tous. Écoute, Président, finalement, tu nous mets dans une drôle de situation, parce qu'en discutant avec des collègues, c'est vrai que nous sommes d'accord sur certains points, mais d'autres nous posent question. Ce n'est pas facile de voter globalement, et d'ailleurs, vous prenez un risque, parce que si nous votons la totalité, certains seront mécontents, et si nous votons contre, vous serez mécontent. C'est donc délicat. Je pense que quelques maires, pour en avoir discuté avec eux, sont contre la hausse de la taxe foncière. Pour la GeMAPI, nous avons donné notre accord lorsque nous nous sommes vus. S'agissant des attributions de compensation, même s'il y a quelques mécontents, et je ne vais pas parler de mon cas personnel, on va dire que c'est OK. Le FPIC, c'est autre chose. Nous sommes d'accord sur les fonds de concours. Par conséquent, voter globalement est un peu compliqué.

Pour ne pas reprendre la parole tout à l'heure, pour ne pas mobiliser l'auditoire, j'ai une réflexion à faire aussi. Lorsque nous nous sommes rencontrés avec l'AMCA (Amicale des Maires du Canton d'Authume), nous avons bien discuté, vous aviez fait des avancées, dont nous vous remercions. Nous avons dit que pour compenser ce déficit de 2,5 millions d'euros, il fallait soit différer des investissements, ce qui a été dit pour Rochefort-sur-Nenon tout à l'heure, soit réduire la voilure en termes de dépenses. Tu nous as expliqué que ce dernier point n'était pas possible, ce que je peux

comprendre, mais il est vrai que lorsque nous voyons le budget total de subventions aux associations, qui est proche de 1 million d'euros, certes, il ne faut pas ne plus donner aux associations, nous sommes bien d'accord, mais en général, elles n'ont plus de recettes et moins de dépenses. Bien entendu, il y a des frais fixes incompressibles. N'était-ce pas l'occasion de réduire la voilure ?

Je vais jusqu'au bout. Certains collègues, et moi aussi, ont été choqués que l'on donne une subvention à une entreprise. De mémoire, on donne 35 000 euros à Monsieur BACLET, ce qui est très bien dans le cadre de l'attractivité du territoire, mais je me dis que 35 000 euros sur un montant total d'investissement de 1,6 million d'euros, il doit voir son banquier. Ce n'est pas à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de faire la banquière avec l'argent des contribuables. C'est une réflexion peut-être à mener. Merci.

**M. le Président** : Je vais donner quelques éléments de réponse. Premièrement, sur le plan de la méthode, je suis désolé, mais le pacte fiscal inclut un certain nombre de dispositifs. Certains sont en faveur de certaines communes, d'autres un peu moins. C'est un ensemble. C'est toujours pareil ; quand on vote sur des chartes, c'est toujours compliqué. J'en conviens, c'est un package, mais le problème est que le bureau doit trouver des pistes pour boucler le budget si vous parlez globalement. Dans le budget, les choses vont dans tous les sens. Il y a des augmentations de dépenses, des augmentations de recettes, ou inversement. Il faut bien trouver des équilibres. Nous essayons donc de jouer sur tous les facteurs. Je vous rappelle quand même que ce soir, dans le pacte, ce sont des principes, ce n'est pas chiffré. Les choses sont chiffrées lorsque l'on arrive au moment du vote des taux, au moment des attributions de compensation lorsque nous voterons la question suivante. Entre un principe et un vote de point de fiscalité, le vote peut être dissocié. On peut être d'accord pour un principe et ne pas être d'accord sur le taux, ce que l'on peut entendre.

Pour revenir sur différentes positions évoquées, Daniel BERNARDIN, tu expliques que de nombreuses personnes n'auraient plus de ressources. Je pense que c'est un mauvais cas d'un gouvernement, dont je ne suis pas un grand défenseur, mais aujourd'hui, le chômage partiel continue à fonctionner, il est compensé pratiquement dans toutes les entreprises. Il y a eu une veille particulière pour que les gens ne suppriment pas leurs revenus. Il y a des cas plus particuliers, dans l'hôtellerie ou dans la restauration, qui sont compensés en partie. Je pense qu'il faille laisser entendre que les choses se sont subitement arrêtées. Ce n'est pas vrai. De nombreux mouvements de solidarité se sont mis en place. Je pense qu'il faut le souligner. Le Covid touche tout le monde ; je pense qu'il y a eu une prise de conscience que nous ne pouvons pas négliger.

Sur la question de principe, j'entends les leçons selon lesquelles « *il n'y a qu'à ne pas engager de dépenses* », « *il n'y a qu'à diminuer les dépenses* », « *dans nos communes, on serre les boulons et on ne fait pas* ». Je pense que dans la gestion d'une agglomération, deux piliers sont fondamentaux. Le premier concerne le service aux concitoyens. Il s'agit de la continuité des services faits dans les communes. Je pense que de nombreux secteurs ne sont pas faciles à diminuer. J'en ai parlé. Il y a tout ce qui est petite enfance, tout ce qui est scolaire, sportif, culturel. Ce sont les services que l'on offre à nos concitoyens qu'il est difficile de réduire brutalement. Ce sont nos contraintes. Le deuxième aspect, qui n'est pas moins fondamental concerne la projection sur l'avenir. Si l'on ne fait que se resserrer sur soi, parce que l'on peut serrer les boulons, dire « *on n'investit plus dans nos zones économiques* », pourquoi pas ? On peut arrêter et ne pas encourager des extérieurs à venir investir sur notre territoire et à créer des emplois, mais je pense que le système connaîtra vite un effondrement sur lui-même.

Je pense qu'au bureau, les choses ne sont pas simples et notre difficulté est précisément de jouer sur les deux facteurs. D'une part, il faut maintenir les services à la population, parce que c'est impératif, et d'autre part, il faut continuer à investir. On me parle du gymnase de Rochefort-sur-Nenon. Ce n'est pas celui de Rochefort-sur-Nenon, mais celui du nord du territoire. Depuis longtemps, et on a de nombreux anciens élus ici, l'équilibre sur l'offre en matière de gymnase avait déjà été défini au sud du territoire, sur la ville-centre. Cela a été identifié depuis une dizaine, voire une quinzaine d'années. Aujourd'hui, en termes d'échéancier, ce n'est parce que l'on inscrit une somme au budget qu'on la dépense demain matin. On doit faire des études, il faut regarder. Je vous rappelle que les communes utilisatrices de cet équipement auront vocation à participer au financement, comme cela a été fait à Saint-Aubin ou dans d'autres communes voisines. Tout un montage se fait et va s'inscrire dans le temps. Ce service n'est pas uniquement pour Rochefort-sur-Nenon, mais pour le nord du territoire, et le maire de Rochefort-sur-Nenon pourra mieux le dire que moi. Je crois qu'il faut avoir une vision un peu intercommunale.

Pour finir sur l'intervention de Daniel, sur le fait que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soit méconnue sur bien des choses, je ne peux que partager ce constat. Nous l'avons fait à plusieurs reprises dans les commissions. Tu rappelais que 60 à 70 % des gens interrogés disent ne pas connaître toutes les prestations que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je partage, et c'est pour cela aussi, n'en déplaise à certaines dépenses nouvelles, que nous renforçons la partie communication pour que le Grand Dole Magazine sorte plus régulièrement et que nous diffusions plus sur le territoire concernant les services qu'offre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à nos concitoyens. C'est donc un aspect qu'il ne faut pas négliger.

Je pense néanmoins que le problème de méconnaissance du rôle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de l'ensemble du territoire est majeur. Cela fait aussi que les choses ne sont pas bien ressenties, y compris par les élus de vos Conseils Municipaux. Je l'entends très bien, mais ce n'est pas pour autant que nous sommes dans l'erreur. Je pense que nous devons continuer à convaincre, et tous les délégués ici dans cette salle savent un peu porter la bonne parole de ce que peut apporter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, même si ce ne sont pas exactement toujours les orientations que vous souhaitez.

S'agissant de l'intervention d'Ako HAMDALOU, sur les aspects techniques sur le pacte fiscal et la participation, je rappelle que si 71 % des taxes foncières sont effectivement les bases des ménages, lorsqu'il y a une augmentation de la taxe foncière, les entreprises contribuent aussi à cette augmentation. Il existe aussi une disposition que vous avez sans doute bien mesurée de la loi de finances pour 2021 qui fait que les entreprises industrielles ont une baisse de 50 % de leur taxe foncière et de leur CFE. C'est encore une mesure que je trouve très bien pour soutenir l'économie de notre pays, parce que cela allège les coûts de production de nos entreprises. C'est évidemment une bonne mesure, mais la compensation n'est pas là, c'est-à-dire que l'on a une compensation à un instant T. L'augmentation que nous sommes susceptibles de voter tout à l'heure ne s'appliquera pas pour 50 % des bases des entreprises industrielles. Nous perdons déjà 300 000 euros.

J'entends aussi la remarque comme quoi c'est la troisième augmentation depuis 2017. Je veux bien refaire un peu d'histoire. Je vous rappelle que lorsque nous sommes arrivés en 2014, il n'y avait plus d'autofinancement. Ce n'est pas facile de gérer un établissement lorsque l'on n'a plus du tout de marge de manœuvre. Par ailleurs, les règles du jeu ont changé. Nous le verrons dans la délibération sur le budget. Les règles du jeu changent encore cette année. Je veux bien que l'on me donne des leçons en disant « *vous avez dit que* ». Oui, je l'ai dit avec toute chose égale par ailleurs. Je ne peux pas gérer toutes les réformes de l'État. J'espère que cela va s'arrêter un jour. Nous verrons tout à l'heure la quote-part sur laquelle nous gérons notre budget aujourd'hui. Sur les 40 millions d'euros de budget, nous n'avons plus que 10 millions d'euros de recettes qui proviennent de nos fiscalités directes, c'est-à-dire celles sur lesquelles nous pouvons jouer. C'est de plus en plus la part congrue. Je ne fais pas les textes, je les subis. J'essaie de trouver la voie la plus raisonnable au milieu de tout cela, mais ce n'est pas simple.

S'agissant de la solidarité intercommunale, vous me citez les exemples d'Abergement-la-Ronce et de Rochefort-sur-Nenon. J'aimerais que vous me fassiez une proposition en disant : « *on supprime toutes les AC et au lieu de verser 9 millions d'euros d'AC (8 millions d'euros maintenant), on divise cela par 50 000 et redonne tout, partout pareil, à tous les habitants* ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Les contraintes sont très différentes. Il y a 47 communes, 47 cas particuliers. Si vous trouvez une solution, une adéquation qui paraisse légitime pour tout cela, je suis preneur. Par exemple, certaines communes ont des écoles, d'autres n'en ont pas, *idem* pour les gymnases, les charges ne sont pas du tout les mêmes sur les 47 communes. Néanmoins, ces charges sont issues du passé. Nos communes sont plus que centenaires, elles ont une histoire. Je ne peux pas d'un trait les supprimer. Quand vous dites cela, je veux bien, mais quels sont les maires qui acceptent de dire « *d'accord, je divise mes AC par deux, parce que je trouve normal que l'autre en ait plus* » ?

Il faut quand même voir que chaque commune à son régime de fonctionnement et elle doit adapter ses dépenses à son niveau de recettes, ce qui est normal. Tout gestionnaire procède ainsi. Ce n'est pas facile de trouver une décision en disant : « *pour vous qui gagnez trop, je divise par deux ; je donne plus à l'autre* ». Nous ne trouverons pas de telles solutions, si ce n'est en faisant du grignotage. Quand je dis que le gymnase n'est pas à Rochefort-sur-Nenon, mais que c'est un gymnase du nord du territoire, cela signifie bien que les équipements que nous faisons ne sont pas pour une commune aujourd'hui. Ce sont des équipements intercommunaux. Nous nous bagarrons pour avoir une vraie vision intercommunale. Cela a forcément des conséquences. De plus en plus de recettes doivent basculer à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour financer les investissements structurants, et *a contrario*, les communes ont moins de marge de manœuvre, parce qu'il y a de moins en moins d'équipements strictement communaux. La plupart de nos fonctions, que ce soit la

scolarité, la culture, le sport, sont pratiquement toutes intercommunales. Nous devons donc en tirer les conséquences.

J'anticipe un peu, Jacques LAGNIEN ayant soulevé le problème des investissements. Je crois que j'ai répondu. Il ne faut pas non plus arrêter d'investir. L'investissement est un pilier indirect pour le soutien à l'économie. Certes, ce n'est pas sa fonction principale, mais c'est aussi parce que l'on a besoin de certains équipements. Si on lance des projets, c'est parce qu'il y a des besoins. Quand nous avons fait le gymnase de Saint-Aubin, je ne pense pas que les habitants de Saint-Aubin trouvaient que ce n'était pas nécessaire. Nous sommes partis dans des besoins un peu partout. Il y avait vraiment un besoin du complexe aquatique, des surfaces d'eau. On a besoin de former les enfants pour la natation. Cela étant, les choses sont pondérées. Au bureau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il me semble que nous sommes des élus responsables. Nous ne lançons pas les projets pour nous faire plaisir, mais parce qu'il y a de vrais besoins.

Nous avons quand même fait l'exercice dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), de demander à chaque commune de nous faire part de leurs projets d'investissement. Vous avez tous des projets, dont certains sont intercommunaux, et nous pourrions les intégrer dans nos réflexions. Il est vrai que nous ne pourrions pas tous les faire simultanément, mais nous devons les intégrer dans le temps et tenir compte des perspectives.

Jacques, tu parles du soutien à des entreprises, notamment l'entreprise BACLET. La politique de soutien à l'immobilier d'entreprise a été mise en place par le Département. Elle a toujours existé au niveau de notre Département. Elle a été supprimée, puis transférée au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Claire pourra en parler mieux que moi, car elle regarde cela de très près. Jacques, tu étais aux affaires. Tu réponds au débat en disant « *il n'a qu'à aller voir son banquier* ». Tu as été chef d'entreprise, tu sais que ce n'est pas si simple. Les banquiers ne disent pas « *vous voulez de l'argent. En voilà* ». Il y a de nombreux équilibres à faire. Nous ne subventionnons pas des groupes multinationaux, mais des PME. Elles ont parfois besoin d'un petit coup de pouce. Je vous rappelle que ces sommes viennent en autofinancement, en capitaux propres. Ceux qui connaissent le fonctionnement des banques savent que ce sont des éléments essentiels. Cela fait partie des petits déclics pour passer le cap. C'est étudié par les comités d'engagement qui regardent ces aspects. Je pense que c'est le petit déclic qui permet de dire « *ces entreprises vont rester sur le territoire, parce que nous les aidons* ».

Cela fait partie de notre rôle au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de poursuivre cette politique. Elle me paraît essentielle. Comme je le disais, il y a la gestion du quotidien, mais il y a aussi les perspectives. Il ne faut surtout pas trop sacrifier au présent pour avoir une projection en permanence, parce que c'est quand même l'avenir de notre territoire, de nos emplois, de nos enfants. C'est tout bêtement l'avenir du territoire. Nous devons donc être méfiants dans une réduction draconienne de tous ces investissements.

Quant aux associations, nous allons en reparler. C'est un sujet difficile. Je sais que dans cette salle, il y a de nombreux membres d'associations, voire de présidents d'associations. Évidemment, nous tenons compte des dépenses réelles. Les associations ont eu moins de dépenses, mais aussi moins de recettes. Nous en tenons compte. Il y a certaines subventions que nous n'avons pas versées l'an dernier, que nous n'avons pas reportées. Nous avons fait au coup par coup. Évidemment, nous en tenons compte. Bien sûr, nous recevons les budgets des associations. La plupart d'entre elles ne roulent pas sur l'or. Elles ont du mal. Il y a un certain nombre d'associations sportives, domaine que je connais mieux, et c'est pareil dans la culture. Elles sont obligées de se structurer avec des encadrants professionnels. Souvent, il faut des salariés. Ce sont donc des charges fixes. C'est vrai que ce soit pour le Conservatoire de musique, pour les associations de musique, au Jura Dolois Foot ou au Grand Dole Rugby. Tous ces clubs que nous aidons en ont besoin. Ils encadrent un nombre important d'enfants, et ils ont besoin d'avoir des encadrants de qualité.

Voilà les quelques éléments de réflexion dont je voulais vous faire part. C'est vrai que ce pacte est un état d'esprit que je mets en avant. Il comporte cinq piliers. Signer le pacte ne veut pas dire que l'on vote les taux ou les attributions de compensation. On peut être d'accord avec un principe et contester tel ou tel point au moment du vote. Il y a aussi une délibération à prendre concernant la GeMAPI. Si vous êtes contre, vous voterez contre.

**M. HAMDAOUI** : Je n'ai pas eu d'explication concernant la neutralité fiscale pour le contribuable, comme c'est noté dans le pacte fiscal, de même sur l'effort fait par les Abergéois, comme cela a été souligné par Hervé PRAT. Il est vrai que c'est un effort qu'il faut saluer. Nous devons remercier les Abergéois, parce que cela représente 318 euros par habitant, ce qui est supérieur à la moyenne

perçue sur la taxe d'habitation et la taxe foncière en moyenne par habitant sur le territoire. Sur ce point, sur cet effort consenti par Abergement, est-ce pour toute la durée du mandat, ou est-ce simplement pour cette année ?

**M. le Président** : Je vais donner des éléments de réponse, et je laisserai ensuite la parole au maire d'Abergement-la-Ronce s'il le souhaite. Pour la neutralité, il est vrai que cela n'a pas été tellement développé. Je rappelle quelques chiffres. La taxe d'habitation a été supprimée sur le territoire. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole touchait 7,7 millions d'euros de taxe d'habitation en 2017. Pour reprendre l'histoire, nous avons fait une augmentation de la taxe foncière de 600 000 euros en 2018. Quant à la proposition faite aujourd'hui, pour les ménages, cela va représenter 1,7 million d'euros. Au total, sur la diminution de la taxe d'habitation de 7,7 millions d'euros, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aura « repris » 2,3 millions d'euros. L'économie est donc de 5,4 millions d'euros. En fait, nous avons repris 30 % de l'économie de la taxe d'habitation. C'est pour cela que l'on disait qu'il y a un équilibre pour les ménages globalement pas pénalisant.

Je ne veux pas dire que tout est simple. Les propriétaires qui ont eu une exonération totale en 2020 vont avoir une mauvaise surprise en 2021. Néanmoins, globalement, nous n'avons pas massacré les Grands Dolois avec la fiscalité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans la mesure où il y a eu cette opportunité de baisse de taxe d'habitation. Je ne vais pas dire le contraire. Si elle n'avait pas été supprimée, nous n'en serions certainement pas là non plus, parce que nous aurions d'autres paramètres. Quant à Abergement-la-Ronce, nous savons qu'il y a un passé. Je ne vais pas revenir sur le sujet. Tout le monde le connaît. Il y a deux choses pour cette somme proposée en termes d'attribution de compensation. La somme de 115 000 euros correspond au boni calculé. Lorsque le boni était de 5 % pour les communes, ce que nous avons proposé à l'ensemble des communes, après discussion avec Abergement-la-Ronce, elle a accepté de faire 100 % du boni. Cela a donc été le moyen d'augmenter leur participation et pour expliquer cette augmentation.

Par ailleurs, il y a un sujet un peu technique que je veux bien expliquer si vous voulez bien l'entendre. Vous savez peut-être que le budget de 2019 n'a pas été voté par le Conseil Municipal pour des raisons qui leur appartiennent. Le préfet a demandé à la Cour des Comptes de venir. Elle est venue en 2019. Elle a constaté qu'il y avait trop de recettes par rapport aux dépenses, et elle a décidé de baisser les taux, dont celui de la taxe foncière. Dont acte, c'est leur problème. En octobre 2020, le gouvernement a pris une mesure pour garantir les ressources des communes sur la moyenne des trois dernières années. Nous n'en avons pas bénéficié, mais il se trouve que sur le territoire, Abergement-la-Ronce ayant baissé ces taux en 2019 a ainsi pu bénéficier de cette somme qui était une manne de 155 000 euros qu'elle n'attendait pas. Sur les 270 000 euros, il y a ainsi 155 000 euros de manière exceptionnelle. Dès qu'elle les aura touchés, elle nous les reversera et les 115 000 euros sont pérennes pour le mandat. Comme les 5 % déterminés pour les attributions de compensation, ce montant de base n'a pas vocation à bouger pendant la durée du mandat.

*S'adressant à Joëlle LEPETZ. Si tu veux compléter, n'hésite pas.*

**Mme LEPETZ** : C'est parfait. Il n'y a pas de problème.

**M. le Président** : Merci. Je vous propose de passer cette délibération au vote. Il est proposé d'approuver les orientations et les modalités de mise en œuvre du pacte de solidarité fiscal et financier ci-annexées. Je vous propose d'ajouter de me donner pouvoir pour, le cas échéant, conclure des conventions avec les communes qui le souhaiteraient, cela pour éviter d'avoir à repasser ici pour ces débats. Je mets donc au vote. Y a-t-il des oppositions ? Je compte 14 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je compte 4 abstentions. Ce pacte est adopté. Je vous en remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés moins 14 oppositions et 4 abstentions, approuve les orientations et les modalités de mise en œuvre du pacte de solidarité fiscal et financier.*

**M. HAMDAOUI** : Président, je souhaitais intervenir au début, avant que cela ne commence, mais j'ai loupé le coche. Je voulais intervenir sur l'ordre du jour. Est-il possible de le modifier ? Nous votons le pacte fiscal permettant de construire le budget. Or les taux de fiscalité permettent aussi de construire le budget. Tu l'as dit toi-même, je vais essayer de retrouver la phrase. Tu as dit exactement : « *le taux est pris en compte pour la construction du budget* ». Il serait donc logique de voter le taux avant de voter le budget, puisqu'il permet de construire le budget.

**M. le Président** : Je ne vois pas en quoi c'est plus logique. Je te rappelle quand même qu'un budget, c'est un budget. Tu te souviens de certaines pratiques que tu as pu avoir. Je ne fais jamais que de continuer ce que tu faisais. Comme tu vois, je ne vais pas te dénoncer. Par ailleurs, un budget, ce ne sont pas des chiffres avec trois décimales. Ce sont des hypothèses, les chiffres seront corrigés. C'est pour cela que nous avons des budgets supplémentaires et des décisions modificatives. Le budget est donc fait selon certaines hypothèses. Quand bien même nous aurions voté le taux avant, nous voterions le même budget qui serait au vote. Cela ne veut pas dire qu'il serait voté de la même manière. Si personne ne veut de l'augmentation des taux, évidemment, le budget sera difficile à faire passer. Toutefois, je pense que l'ordre n'a pas d'impact sur le fond. Je ne sais pas si c'est l'usage, la règle ou la loi, mais en tout cas, nous votons dans ce sens, le budget tenant compte de certaines hypothèses et nous inscrivons le vote des taux après, sachant que c'est ajusté définitivement avec le compte administratif.

Je poursuis avec la CLECT.

### **NOTICE N° 02 : RAPPORT DE LA CLECT – ACTP 2021**

**M. le Président** : Je ne vais pas m'étendre, puisque nous l'avons déjà évoquée dans le cadre du pacte fiscal. Je ne reviens pas sur le boni, nous en avons parlé. Nous avons parlé du reversement des taxes communales des zones d'activités. Pour la taxe foncière sur les zones d'activités, nous proposons un chiffre de 30 %. Ces 30 % seront revus annuellement en fonction des bases réelles. La partie boni est figée. C'est le montant retenu pour les AC, il n'a pas vocation à être retouché. En revanche, la quote-part de la taxe foncière sera revue chaque année. Nous avons évoqué tout à l'heure le cas particulier de la commune d'Abergement-la-Ronce, mais je le rappelle. Cette année, une partie est récurrente à hauteur de 115 000 euros et une partie est exceptionnelle en *one shot* pour cette année, qui est passée lors de la dernière CLECT.

Nous avons fait un abattement général sur les ACTP (Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle) négatives de 2 500 euros. Pour les gens qui avaient à reverser à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par la mécanique des attributions de compensation, s'ils avaient moins de 2 500 euros, ils ne versent rien ; s'ils avaient plus de 2 500 euros, ce qui concerne quatre communes, ils ont un forfait à la baisse de 2 500 euros. Vous avez la liste que vous connaissez. Ces attributions de compensation ont reçu un avis favorable de la CLECT. Cette procédure étant impérative, nous avons délibéré. Cela a été voté à la majorité. Je mets donc cette délibération au vote. Nous devons voter cette attribution de compensation à la majorité des deux tiers pour qu'elle soit adoptée. Je vous rappelle que dans vos communes, vous pouvez aussi délibérer, éventuellement voter contre, mais à ce moment-là, les AC précédentes s'appliquent. C'est une aberration de la loi, mais c'est comme cela. Vous le savez, nous en avons parlé en CLECT et lors de la Conférence des Maires.

Pour que cette délibération soit adoptée, il faut un vote des deux tiers, soit 59 sur 84 délégués. Y a-t-il des interventions sur cette attribution de compensation ? Vous avez pu vous exprimer par rapport à la question précédente. Je mets au vote. Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Je compte une abstention. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention, approuve le rapport de la CLECT concernant les ACTP 2021.*

**M. le Président** : Nous passons au budget primitif.

### **NOTICE N° 03 : BUDGET PRIMITIF 2021**

**M. le Président** : Nous avons déjà parlé du budget à travers les débats précédents. Nous avons aussi parlé du débat d'orientations budgétaires. Vous avez tous reçu les notices. Je vous propose de passer en revue assez rapidement ce budget en insistant sur les choses qui ont structurellement beaucoup bougé. Bien sûr, nous ouvrirons le débat bien logiquement.

#### **Budget primitif 2021 : propos introductifs**

- Principales données de la loi de Finances pour 2021

Concernant l'évolution, quand je parlais du fait que nous évoluons dans un univers un peu compliqué, vous voyez que les fameuses dotations sont passées de 41 milliards d'euros à 26 milliards d'euros. Il a fallu digérer ces baisses entre 2013 et 2021. Ce n'est pas négligeable quand on parle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Quand on cumule les dotations globales des communes de la ville-centre et des autres communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, vous voyez que la ville-centre a perdu 1,4 million d'euros. L'ensemble des autres communes ont perdu aussi 1,4 million d'euros, et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a perdu 1,9 million d'euros. Ce sont quand même des sommes qui ont disparu de notre territoire. Après, je pense que nous sommes tous pénalisés par ce genre de problématique.

L'aspect nouveau n'est pas sans être contrariant pour nous. Vous savez que nous avons orienté fortement notre mandat précédent, et nous sommes en train de finir notre contrat de territoire, mais je pense que nous allons bien sûr poursuivre sur ces logiques. Bien sûr, le développement économique reste un pilier fort de notre agglomération. Dans ce cadre, nous sommes tout à fait très heureux de pouvoir accueillir la base Intermarché sur Rochefort-sur-Nenon ou la base Colruyt sur Innovia. Il y a aussi les projets d'extension, des entreprises se sont installées. Sauf qu'aujourd'hui, on nous dit « *attention, les bases des entreprises à caractère industriel, dont feront partie a priori les deux bases de Colruyt et Intermarché, auront leur base divisée par deux* ». Cela signifie que nous divisons par deux ce que nous espérons, et ce n'est pas compensé, évidemment, puisqu'ils compenseront l'existant et non le futur. La CVAE va aussi baisser. La contribution territoriale passe de 3 % à 2 %. Cela fait un ensemble de baisses très bien pour notre outil de production français, je ne suis que favorable à ce genre de démarche, mais pour nos budgets communaux et intercommunaux, cela fait de grosses pénalités.

Dans le cadre des suppressions, la grande caractéristique de cette année concerne la suppression définitive de la taxe d'habitation, sachant qu'elle est déjà définitive pour de nombreux contribuables. Les contribuables dits « les plus aisés » vont encore en perdre un tiers en 2021, un deuxième tiers en 2022, et ils en seront totalement exonérés en 2023 sauf pour les résidences secondaires. Ce schéma est un peu compliqué, je vous le commente rapidement. Le Département perd son foncier bâti qui sera donné aux communes. Les communes ont délibéré pour l'essentiel. Le foncier bâti du Département est à 24 % en termes de taux. Vous avez dû délibérer en prenant votre taxe foncière de votre commune, en ajoutant 24 % et en faisant l'addition, et vous avez voté le total de cette addition. Le problème est qu'en additionnant cela, vous allez certainement toucher plus pour la plupart, nous avons fait le calcul. La plupart touchent beaucoup plus que ce qu'elles ne touchaient en taxe d'habitation. L'État ne voulant pas gagner de l'argent sur le dos de cette réforme, vous êtes surcompensés, ce qui signifie que l'on vous reprend cet argent qui repart dans un fonds national de péréquation qui va compenser les territoires sous-compensés, ceux pour lesquels la taxe foncière du Département sera plus faible que le produit de la taxe d'habitation qu'ils recevaient antérieurement. C'est ce que nous observons surtout dans les zones les plus urbaines, les métropoles et les grandes agglomérations. Cela veut dire qu'en gros, les territoires ruraux vont compenser les territoires les plus urbains, mais c'est comme cela, nous n'y pouvons pas grand-chose.

En ce qui concerne notre EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), vous savez que nous n'avons plus de taxe d'habitation et c'est remplacé par une quote-part de TVA. Ce sera pour la première année en 2021. Le foncier bâti, le foncier non-bâti et la CVAE ne bougent pas en ce qui nous concerne. Sachez que le Département voit une partie de sa TVA compenser comme pour nous. Un calcul va se faire, nous aurons un prorata minime de la TVA nationale, et ce sera ajusté chaque année. Voilà pour la mécanique.

➤ La construction du budget primitif 2021

S'agissant des hypothèses retenues, je vous rappelle que nous avons fait de gros investissements pendant le mandat précédent, que ce soit pour l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) de Tavaux ou pour l'espace Pierre Talagrand. Évidemment, notre volonté est de réduire la voilure pour les exercices suivants. Nous en avons parlé, vous le savez. Peut-être faut-il encore aller plus loin ? En tout cas, c'est la volonté de tout le monde. Parallèlement à cela, nous devons être encore plus rigoureux sur les dépenses de fonctionnement tout en maintenant les services, car je pense que c'est indispensable. Nous avons parlé de la recherche de solidarité territoriale avec toutes les imperfections que nous avons évoquées. Concernant les investissements qui seront tournés vers les services à la population, on pense surtout à tout ce qui est extrascolaire, périscolaire, domaines dans lesquels nous savons que des projets sont dans les cartons et qu'il faudra les faire sortir, y compris sur les terrains, sur les stades où il y a des travaux à faire.

S'agissant de la politique de soutien à l'investissement, notre volonté est de soutenir par le biais des fonds de concours. Concernant la dette, je pense que nous sommes arrivés à un point haut au 31 décembre 2020, lorsque nous avons fini de financer le complexe Talagrand. L'objectif est d'engager une réduction de cet endettement. Je ne reviens pas sur le pacte de solidarité, puisque nous venons de l'évoquer. S'agissant de la contraction des ménages, ce n'est pas négligeable. L'ensemble de ce qui était prélevé sur notre territoire pour les ménages était de 23 millions d'euros en 2017, soit environ 404 euros par habitant. En 2023, lorsque tout sera réglé, avec la suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages, nous serons sur une base de 12,12 millions d'euros, soit pratiquement la moitié. Nous tomberons ainsi à 214 euros par habitant. Je pense que lorsque nous faisons une vision globale du territoire, il ne faut pas trop alarmer nos concitoyens, parce que les dispositions que nous prenons ce soir s'intègrent dans un mouvement d'ensemble. On peut nous faire des reproches en disant : « *vous profitez de la baisse de la taxe d'habitation pour faire cela* ». Oui, bien sûr, mais parce que ce sont des données et des contraintes sur lesquelles nous sommes.

Je pense que malgré ce que nous faisons, la baisse est malgré tout assez significative. Nous voyons les couleurs orange où nous avons effectivement augmenté, je ne vais pas dire le contraire, mais nous sommes sur une contraction globale qu'il faut souligner. S'agissant de l'endettement global, comme je vous l'ai dit, nous sommes passés sur un point haut à 41,7 millions d'euros. En prévisionnel, nous allons redescendre à 41 millions d'euros, mais je pense que nous serons encore inférieurs à cela en jouant sur les mises en place des emprunts. Pour le reste, ce sont des répartitions, vous les avez dans votre dossier, je n'y reviens pas. Je ne fais pas le détail de la masse salariale, mais c'est pour montrer que l'objectif est de la maîtriser. Nous sommes sur une augmentation globale de 160 000 euros en brut, un peu plus de 350 000 euros en net. Cela veut dire qu'en gros, les départs en retraite sont à peu près compensés par des embauches, mais nous n'avons pas de création nette d'emploi. C'est l'objectif, nous demandons à nos services et à notre DG de respecter cela. Pour l'instant, c'est bien tenu.

S'agissant des impôts, nous proposons de maintenir les taux à 22,58 % pour la CFE. Il n'y a plus de taxe d'habitation. Nous vous proposons de passer à un taux de 7,4 % pour la taxe foncière. Nous le verrons dans la délibération suivante, mais c'est le taux que tout le monde connaît dorénavant. Nous laissons le non-bâti à 4,12 %. Quant aux ordures ménagères, nous les laissons également à 10,41 %. Voilà le projet qui vous est proposé. Le budget passerait à 44 390 000 euros en fonctionnement. Vous avez les fonctions par chapitre. J'y viendrai par nature et par fonction ensuite, ce qui est le plus important. En termes d'investissement, nous descendons de 17,7 millions d'euros à 15 millions d'euros. Voilà pour l'ensemble budgétaire, mais nous viendrons dans le détail des budgets.

#### Budget primitif 2021 : présentation par chapitre

##### ➤ Finances-Fiscalité-Dotations

Je vais m'arrêter sur le premier pôle Finances-Fiscalité-Dotations, parce que c'est le plus important. La fiscalité directe est à 10 495 000 euros, contre 20 610 000 euros en 2020. Il s'agit du produit des bases de notre territoire auxquelles nous appliquons des taux sur lesquels nous pouvons agir. Le reste concerne la fiscalité indirecte (la TVA). Nous passons de 5,3 à 14,4 millions d'euros, parce que dans cette fiscalité indirecte s'est ajouté tout ce qui concerne la TVA. Cet impôt ayant changé de nature, nous ne pouvons plus agir dessus. J'insiste beaucoup sur ce montant de 10 millions d'euros. Nous avons un budget de 40 millions d'euros. Nous avons moins de 25 % de notre budget sur lequel nous pouvons agir aujourd'hui. Je sais que dans vos communes, vous rencontrez la même difficulté. Nous sommes tous logés à la même enseigne. On appelle « fiscalité locale », mais c'est devenu de moins en moins une fiscalité locale. Nous vivons sur des subventions de l'État, avec les difficultés que cela peut représenter, mais vous le savez pertinemment.

Pour le reste, nous avons parlé des attributions de compensation qui passeraient de 9,4 à 8,5 millions d'euros, avec les calculs évoqués. Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est un fonds auquel nous reversons à l'État pour 1 635 000 euros. Ce fonds est figé depuis la suppression de la taxe professionnelle. Cela ne bouge plus. Nous essayons de le faire bouger, mais il ne bouge pas. Pour le FPIC, nous avons 650 000 euros. Comme nous l'avons évoqué, il s'agit de l'intégralité des 47 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Dans les compensations d'exonération, qui s'élèvent à 2,7 millions d'euros, nous retrouvons les compensations notamment du foncier bâti des entreprises industrielles. C'est notre gros quota (2,4 millions d'euros, je crois), le reste étant reconduit. Notre DGF est stable à hauteur de 3,3 millions d'euros. Nous reversons au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

presque 2 millions d'euros, ce qui est relativement stable. Les intérêts d'emprunts ont légèrement augmenté compte tenu du montant de notre dette qui a légèrement augmenté, mais évidemment, nous bénéficions encore de taux particulièrement intéressants. Nous avons une provision de 90 000 euros pour les dépenses imprévues et non-valeurs, ce qui est marginal. Voilà pour ce poste important sur lequel je voulais attirer votre attention.

➤ Administration générale

Nous avons une augmentation assez significative pour trois raisons. Vous voyez que nous passons de 887 000 euros à 1 393 000 euros (net). Il y a deux augmentations significatives. La première concerne l'ALSH de Tavaux. Le bâtiment est maintenant en location, puisque nous avons confié la construction à la SPL et nous avons intégré le loyer de 175 000 euros dans le montant normal. Évidemment, nous l'avons sur cette ligne « moyens généraux » à 452 000 euros. Nous avons une recette en diminution concernant une régularisation de TVA concernant Ideal Standard à qui nous louons 300 000 euros hors taxes. Nous comptabilisons 360 000 euros auparavant, puisqu'il y avait la TVA, mais cette TVA étant reversée, nous devons le calculer en net. Nous avons ainsi une baisse de recettes de 60 000 d'euros. Dans les dépenses, nous avons les mutualisations des charges de personnel. D'où une augmentation surtout liée au renforcement du pôle des secrétaires de mairie, une partie étant refacturée, ce qui explique l'augmentation de ces dépenses.

➤ Moyens-Ressources

Il n'y a pas grand-chose à dire. Nous sommes sur une reconduction à 1,8 million d'euros. C'est l'ensemble des dépenses, dont la DSI avec tous les contrats de maintenance, l'ensemble des ressources humaines, dont les frais de formation, les indemnités des élus. Dans les finances, nous avons presque 90 000 euros chaque année maintenant pour la certification des comptes. C'est un enjeu lourd. Je pense qu'il va dans le sens de la transparence financière requise par tous les établissements.

➤ Actions sociales-Santé

C'est un pôle relativement modeste dans la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisque ce n'est pas une compétence forte. Nous avons la compétence Contrat de Ville et le PRE (Programme de Réussite Éducative). Comme vous le voyez, c'est une reconduction des dépenses. La variation est forte. En effet, nous avons des inscriptions de dépenses au budget des dépenses 2020, mais qui n'ont jamais été engagées, parce que c'était le Contrat Local de Santé (CLS). Il était à la Ville de Dole, puis transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et maintenant transféré au Pays Dolois. Du coup, nous n'avons jamais eu ces dépenses à assumer, mais nous les payons indirectement en payant notre cotisation au Pays Dolois.

➤ Actions éducatives

Évidemment, c'est un poste significatif avec la restauration scolaire et le périscolaire. Nous passons de 2 733 000 euros à 2 971 000 euros. La différence vient de la prudence au niveau des recettes. Compte tenu du Covid, les rentrées des usagers ont été vues avec prudence. L'ensemble des charges de personnel continuent à évoluer normalement compte tenu de l'encadrement requis pour l'ensemble des jeunes, sachant que le nombre de jeunes a augmenté, et qu'il augmente prévisionnellement en 2021 par rapport à 2020, ce qui explique le glissement.

➤ Sport

Ce pôle augmente de 1 083 000 euros à 1 408 000 euros. La grosse différence vient de la sous-traitance à Equalia pour la gestion des piscines. Les piscines ont versé 740 000 euros à Equalia, soit 110 000 euros pour Léo Lagrange, 190 000 euros pour l'Aquaparc et 440 000 euros pour le complexe Talagrand. À cela s'ajoutent 45 000 euros pour les produits de traitement de l'eau. Conventionnellement, Equalia nous donne les bons à commander et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole paie dans le contrat mis en place. Pour le reste, vous avez les dépenses que nous poursuivons avec la prise en charge dorénavant du gymnase Talagrand qui a ouvert très partiellement. Nous continuons à subventionner les associations, et vous avez également les entretiens des stades que vous connaissez et qui se poursuivent bien logiquement.

➤ Actions culturelles

Nous sommes quasiment sur une continuité des dépenses. Bien sûr, il y a tout le domaine de l'événementiel avec les ajustements que nous pourrons faire compte tenu de ce qui s'est passé. Dans ces dépenses, il y a surtout la cotisation que nous verrons aux Scènes du Jura (355 000 euros), le reste concernant des participations à certains événements. Pour le Conservatoire, les dépenses sont relativement modestes. Ce sont avant tout des hommes, des personnes, des musiciens. Nous retrouvons ainsi la masse salariale, les charges de fonctionnement étant relativement modestes, et vous avez en contrepartie les recettes des familles. Pour la Lecture publique, les politiques sont reconduites, ce qui fait qu'au global, nous sommes sur un budget en légère augmentation, à 3 153 000 euros, contre 3 092 000 l'année passée.

➤ Attractivité et Aménagement du territoire

Nous commençons par le développement économique. Nous sommes passés de 786 000 euros à 1 006 000 euros. Ce sont toutes les participations que nous faisons traditionnellement. Sachez qu'il y en a une nouvelle pour le Fonds Régional des Territoires pour 251 000 euros, dont la Région prend la moitié en charge. C'est le fonds d'urgence mis en place dans le cadre du Covid et qui est reconduit pour 2021. Nous l'aurons au niveau du compte administratif pour 2020. Par ailleurs, nous continuons le financement de l'aéroport, de l'Office de Commerce. Vous avez également le fonctionnement d'Initiative Dole Territoire. Pour le syndicat mixte Innovia, il s'agit du financement sur le très long terme, sur 25 ou 30 ans, de notre zone Innovia. Le Programme Emploi Insertion est reconduit. Nous sommes donc sur une continuité.

Le reste de ce pôle ne comporte pas de grandes différences par rapport aux années précédentes. Nous avons le développement touristique pour lequel nous avons surtout la participation au fonctionnement de l'Office de Tourisme et pour Dolexpo. Vous avez ensuite des reconductions pour les gens du voyage. Pour les transports et la mobilité, nous viendrons tout à l'heure au budget annexe Transports, dont le montant est en légère diminution. C'est un budget annexe tel que la loi nous l'impose. Je vous rappelle que précédemment, il était dans le budget, mais nous avons dû le sortir.

Nous avons au total un budget plutôt à la baisse de 2,3 millions d'euros à 2 024 000 euros.

➤ Services techniques

Les services techniques sont en augmentation de presque 400 000 euros. C'est essentiellement lié à l'augmentation qui vient de l'entretien des bâtiments. C'est le contrat d'entretien que nous avons pour le complexe Pierre Talagrand. Il avait déjà été budgété, puisqu'il devait commencer en 2020, ce qui n'a pas été le cas. De mémoire, nous avons 430 000 euros, soit l'essentiel de ces dépenses. L'énergie augmente de 685 000 à 870 000 euros par la prise en charge de bâtiments, notamment le complexe Talagrand, mais aussi l'ALSH de Tavaux, et d'autres bâtiments que nous prenons en charge dorénavant. D'où ces augmentations que vous pouvez constater.

Nous avons un poste sur l'environnement, structure à laquelle vous êtes maintenant habitués. Vous avez tout ce qui est environnement, gestion des milieux naturels, avec les charges de fonctionnement, les versements aux différentes associations qui nous accompagnent dans nos différentes politiques environnementales, avec les subventions prises en charge notamment pour Natura 2000. C'est l'essentiel de nos recettes, ce qui permet de financer notamment le personnel.

Vous avez ensuite le budget des ordures ménagères qui se partage en charges de fonctionnement que nous assumons en direct et la contribution au SICTOM pour 4 230 000 euros, avec en regard, bien sûr, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), soit la base des taxes foncières multipliée par le taux que nous avons proposé tout à l'heure en introduction.

Voilà pour l'ensemble des budgets de fonctionnement. Nous arrivons à un total de 43 millions d'euros de recettes réelles et 40 460 000 euros de dépenses nettes. Nous avons ensuite des opérations d'ordre, les amortissements et provisions, dont je vous fais grâce pour l'instant.

Budget primitif 2021 : la masse salariale

Pour finir, il y a un zoom chaque année sur les masses salariales. Vous avez 10 781 000 euros en net. Vous avez la ventilation faite par service selon les pôles que je viens de passer en revue. Le personnel étant entièrement mutualisé entre Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

nous rappelons que le total de la masse salariale est de 24 303 000 euros en 2021 sur l'ensemble de notre personnel mutualisé.

#### Budget primitif 2021 : présentation analytique du budget

Notre fiscalité brute monterait à 30 205 000 euros, avec le reversement de fiscalité à hauteur de 10 750 000 euros, dont les attributions de compensation que nous avons évoquées, le FPIC et le FNGIR. Nous avons ainsi une fiscalité nette de 19 455 000 euros. Quand nous rajoutons les autres recettes, dont les DGF et les compensations fiscales, et les diverses recettes, nous arrivons à un total de recettes de 30 923 000 euros. Pour l'ensemble des dépenses que je viens de passer en revue, nous arrivons à 27 959 euros. Cela nous permet de dégager un autofinancement brut de 2 964 000 euros. À cet autofinancement, nous ajoutons les recettes d'autofinancement qui proviennent du FCTVA et de la taxe d'aménagement, recettes récurrentes d'investissement pour 1,6 million d'euros, qui sont comptabilisées en investissement, mais qui contribuent à notre autofinancement. Nous retirons notre annuité à 2,9 millions d'euros pour 2021, ce qui nous permet de dégager un autofinancement réel de 1 664 000 euros. Le total de nos investissements programmés s'élève à 9 545 000 euros. Ce total s'équilibre avec un autofinancement de 1,6 million d'euros, des subventions pour 4,6 millions d'euros, et nous avons inscrit des emprunts à hauteur de 3,2 millions d'euros.

Voilà pour la structure du budget. Pour les grandes masses, cela se détaillera avec l'exécution du compte administratif. Nous rappelons l'endettement en cours. Nous sommes passés à un taux d'endettement de 9,38 %. Nous sommes encore en dessous de 10 % d'annuité d'emprunt. C'est important, mais on a dit que nous devons avoir un montant dorénavant plafonné et réduire tendanciellement.

#### Budget primitif 2021 : détail des principales opérations d'investissement

Je ne vais pas vous les lire, vous avez le détail. Je voudrais simplement insister sur les lignes les plus significatives. Les premières lignes sont les bonnes choses. Elles concernent les recettes. Pour l'espace Pierre Talagrand, je vous rappelle que, comme pour le fonctionnement que nous avons fait sur Saint-Aubin, la Ville de Dole nous reverse en deux fois le paiement de sa quotepart de l'espace Talagrand. Nous recevrons 2 millions d'euros en 2021, et nous recevrons les dernières échéances en 2022.

Dans les grandes dépenses inscrites au budget, nous poursuivons le déploiement de la fibre (300 000 euros reversés au Département). Nous avons prévu 250 000 euros pour les fonds de concours, 110 000 euros pour la vidéoprotection. Pour l'aide à l'immobilier d'entreprise, dont nous avons parlé précédemment, nous avons prévu une enveloppe de 320 000 euros. Pour les aides à la pierre, les montants s'équilibrent, mais dans tout ce qui est notre politique de soutien à l'investissement dans le cadre du PLH (Programme Local de l'Habitat), et pour tout ce qui est prévu pour les seniors, nous avons une enveloppe de 637 000 euros. Nous avons une enveloppe pour les acquisitions foncières qui ne sont pas forcément toutes fléchées, pour 300 000 euros. Nous avons les équipements sportifs pour 2 087 000 euros, dont le financement du gymnase de Rochefort-sur-Nenon budgété à 1,2 million d'euros, sachant aussi qu'il y a aussi des budgets pour les deux stades qui nous occupent, la Pépinière et Paul Martin. La Pépinière est prioritaire, car ses vestiaires sont en mauvais état. Pour Paul Martin, il y aura une première tranche et d'autres travaux se feront les années suivantes.

Pour l'enfance jeunesse, l'enveloppe est significative, mais il y a notamment dans ces financements le Deschaux à financer, celui étant dans une situation difficile pour accueillir les enfants notamment en périscolaire. Nous devons donc participer à l'investissement. Je passe sous silence le reste des petites dépenses. J'attire simplement votre attention sur les participations et fonds divers. Dans les 970 000 euros, nous avons notamment la reprise du capital de la SEMOp que nous rachetons à la ville de Dole pour 480 000 euros dans le cadre des transferts, en contrepartie de quoi les dividendes que la SEMOp serait amenée à redistribuer reviennent dorénavant à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous avons également la souscription au capital d'Aktya et de Sedia.

#### Budget primitif 2021 : les budgets annexes

Je vous fais grâce de l'ensemble des détails.

➤ Budget annexe Zones d'activités

Les budgets sont un peu importants, parce que nous avons les investissements et les cessions. Il ne vous a pas échappé que vous avez l'ensemble des cessions et acquisitions qui ont été faites. Je ne vais pas revenir dans le détail, cela n'aurait pas d'intérêt, mais vous en avez connaissance. À travers les questions que vous poserez, nous pourrions revenir sur tel ou tel point. Pour ces zones d'activités, les budgets ont vocation à s'équilibrer. Les ventes de terrains aménagés permettent d'équilibrer ce budget.

➤ Budget annexe Transports

Retenez les deux grosses dépenses. La dépense principale concerne ce que nous payons au niveau de notre DSP. Vous avez également les frais que nous versons aux transporteurs hors DSP, les lignes qui ne sont pas intégrées. Nous avons ensuite des recettes de deux sortes, à savoir le versement transport à hauteur de 2,8 millions d'euros, versé par les entreprises, et la participation de la Région que nous recevons dorénavant, la compétence étant passée du Département à la Région. C'est d'une part les prestations que nous faisons pour le compte de la Région, donc que nous refacturons, et d'autre part une dotation reçue autrefois par le Département et qu'il nous reverse, puisque c'était ciblé pour notre équipement.

➤ Budgets annexes Eau et Assainissement

Nous avons repris l'ensemble des budgets. Je pense que cela a été vu dans les commissions. Je vais donc simplement vous dire deux choses. Aujourd'hui, les investissements sont un peu en stand-by du fait que nous sommes dans l'attente du schéma directeur, ce que nous avons dit à plusieurs reprises dans les commissions. Nous avons commencé tout de suite les zones les plus urgentes, notamment Saint-Aubin en affermage, qui avait des travaux engagés, fléchés et que nous poursuivons. En régie, nous avons les zones de Tavaux et Damparis pour lesquelles nous commençons les études, parce qu'il y a une urgence par rapport aux perspectives et aux besoins de ce territoire.

Je m'excuse, cet exercice est toujours un peu fastidieux. Cependant, vous avez reçu les documents. Je pense que vous avez pris le temps de pointer telle ou telle question qui pourrait logiquement vous préoccuper. Je me tiens à votre disposition, ainsi que les services. S'il y a des questions trop précises ou des questions trop pointues qui m'échapperaient, notre directeur financier est là pour nous aider. Je vous laisse la parole.

**M. BLANCHET** : Je n'ai pas grand-chose à dire sur ce budget. Je trouve simplement que le transport est encore le grand oublié. Ceux qui me connaissent vont dire que je me répète. Les petites communes n'ont rien du tout. Je parle pour le nord, parce que l'on s'arrête à Authume et à Rochefort-sur-Nenon, et derrière, c'est le désert. Flexi Job arrive à 21 heures quand on en a besoin, mais il faut quand même récupérer la (ou les) personne(s) à Authume ou à Rochefort-sur-Nenon. Nous n'avons absolument rien. Je n'ai pas l'impression qu'il y avait eu beaucoup d'évolutions là-dedans. On donne de l'argent, on en met partout, ce que je comprends, mais je trouve lamentable que rien ne soit fait pour le transport des petites communes.

J'ai vécu dernièrement un pépin. Je me suis retrouvé sans pouvoir conduire pendant six semaines. On est à la merci de la bonne volonté du voisin. Il n'y a absolument rien. Il y a un seul bus le matin, et encore, il faut faire vite, parce qu'il part à 9 heures 20. Il rentre à 11 heures 40 pour repartir à 14 heures 20 puis retour à 16 heures 40. Le samedi, c'est le comble, parce qu'il part l'après-midi, mais il ne revient pas. Les gens qui veulent faire un tour et dépenser leur argent dans la ville-centre ne peuvent pas le faire. Il faut aller les récupérer. Je trouve cela lamentable.

Vous pouvez faire des choses magnifiques, une piscine, la médiathèque, mais comment font les ruraux pour aller dans tous ces ensembles ? Je suis vraiment déçu. Nous en avons parlé plusieurs fois en bureau et je m'aperçois que tout le monde s'en fiche. On reste comme on est, dans notre brousse. Comme l'a dit une fois un inspecteur d'académie, nous sommes des « broussards ». Je suis donc vraiment déçu que rien ne soit fait de ce côté.

**M. le Président** : Tu connais un peu le *timing* de nos organisations. Nous avons une DSP qui commencera à être discutée à partir de la fin de l'année. Dans les contrats de territoire, les commissions se sont réunies, et notamment la commission Transports. Grégory pourra intervenir sur ce sujet. Je pense que les problèmes ont été identifiés, nous essayons de trouver des solutions. Ce n'est pas facile, mais nous essayons d'avancer pour que ces problématiques soient mieux intégrées dans la prochaine DSP, et nous tâcherons d'y veiller.

S'adressant à Grégory SOLDAVINI. Grégory, souhaitez-tu intervenir ?

**M. SOLDAVINI** : Je peux dire deux petits mots. Nous nous sommes tous dits quand même pour venir jusqu'à maintenant, qu'il fallait réduire la voilure, ou en tout cas que nous maîtrisions nos budgets pour cette année. Effectivement, il n'est pas trop surprenant de voir aucun service nouveau apporté cette année en 2021. En revanche, comme le Président vient de le dire, nous réfléchissons à l'évolution des services à travers le renouvellement de la DSP. Des ateliers se réunissent, je vous invite toujours à y participer. Nous allons même aller au plus près des communes par secteur pour évoquer d'ici la fin de l'année cette question de la DSP. Ce sera l'occasion de pouvoir regarder ce qu'il est possible de faire. Pour l'année 2021, nous sommes effectivement sur un budget identique à celui de l'année passée. Cela étant, des investissements seront également faits dans le cadre du schéma d'accessibilité, dans le cadre de la politique mode doux. Il n'y a pas rien non plus qui se fait. Des réflexions sont aussi en cours, mais c'est un peu prématuré pour donner des réponses aussi rapides.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. PRAT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les délégués, pour rejoindre Philippe BLANCHET, il y a un problème dans les coupes que nous faisons. Si nous voulons trouver l'équilibre, il faut faire des choix. Je suis entièrement d'accord sur ce que vous disiez tout à l'heure, mais je pense qu'il faut les faire dans les investissements. Je ne reviendrai pas sur le gymnase de Rochefort-sur-Nenon, j'ai déjà évoqué la question tout à l'heure. Sur les transports, il est essentiel que les petites communes puissent être desservies. Nous voyons par exemple que la subvention d'équilibre du budget principal pour les transports baisse de 203 000 euros. Cet argent ne pourrait-il pas servir justement à renforcer les petites lignes ? Par ailleurs, j'ai une question concernant le budget Environnement. Comme vous l'avez indiqué, la TEOM n'augmente pas, le taux n'augmente pas. En revanche, les recettes augmentent de 180 000 euros. Est-ce uniquement les bases qui entraînent cette augmentation ? Y a-t-il une autre explication ?

**M. le Président** : Ce ne sont que les bases.

**M. PRAT** : Cela pèse aussi sur les ménages. Sur les transports, pourrait-on rééquilibrer le budget Transports avec les 203 000 euros pour favoriser les petites lignes ?

**M. le Président** : Il est déjà équilibré à 203 000 euros. C'est la charge que supporte le budget principal pour équilibrer le budget Transports qui ne s'équilibre pas lui-même. Nous versons donc une subvention de 203 000 euros du budget.

**M. PRAT** : Nous versons 159 000 euros, contre 362 000 euros auparavant. Il y a donc quand même une baisse de la subvention.

**M. le Président** : Il y a une baisse, parce qu'entre les plus et les moins, quand nous avons fait le budget, il y a un petit boni.

**M. PRAT** : Il y a une volonté de baisser.

**M. SOLDAVINI** : Non, mais il y a un point important. Dans la délégation de service public, le coût de la prestation de la DSP est plus élevé en début de DSP et il a tendance à baisser pour aller vers la fin de la DSP. Il n'y a pas eu de coupe dans le budget.

**M. le Président** : La problématique est quand même un peu complexe. J'entends votre réflexion lorsque vous dites « finalement, si l'on mettait le même montant que l'an dernier, on aurait 100 000 euros de plus ».

**M. PRAT** : C'est exactement cela.

**M. le Président** : J'entends bien. Mais qu'est-ce que 100 000 euros ? Va-t-on faire une ligne spéciale pour Châtenois ? Il faut intégrer cela dans un complexe d'ensemble. Nous sommes 47 communes, ce n'est pas une somme comme celle-là qui va nous sortir d'un problème. Nous devons avoir une vision de l'ensemble de la DSP, mais j'entends vos arguments. Nous verrons comment se négocie la future DSP. Nous intégrerons mieux que ce que nous faisons actuellement ces dessertes aux communes. Je pense que nous devons réfléchir à améliorer les choses. Nous avons parlé ici des services aux seniors en commission. La Ville de Dole s'est engagée sur une politique à laquelle nous

pourrions tout à fait coller au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je pense qu'il y a des pistes de réflexion, mais je partage le besoin d'essayer de faire mieux, si possible avec les mêmes enveloppes budgétaires. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. SERMIER** : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, je partage ce qui vient d'être dit sur la mobilité et le besoin des mobilités sur l'ensemble du territoire, mais je crois qu'il ne faut pas tomber dans le piège de l'opposition entre la ville-centre et les petites communes. Les uns les autres, nous ne sommes pas nés de la dernière pluie. Certes, il y a de nouveaux élus. Néanmoins, ce piège nous conduit inévitablement à ne pas réfléchir sur l'ensemble d'un territoire. Je peux vous assurer que, y compris sur une ville, tous les quartiers ne sont pas desservis de la même façon par le bus. C'est plus compliqué. Dans certains quartiers où il y a beaucoup plus de monde, on n'y va pas aussi souvent que ce que les gens voudraient. Nous avons eu l'occasion de nous apercevoir il y a déjà un certain temps que le tout bus ne répond pas à l'attente de nos concitoyens, parce que le bus passe à une heure précise et revient à une heure précise. Philippe l'a d'ailleurs dit précisément tout à l'heure. Cela peut parfois ne pas convenir à un certain nombre de nos concitoyens.

Nous avons aujourd'hui quand même une réflexion à mener sur les mobilités, sans doute avec un budget, j'entends. Mais au-delà du budget, il faut savoir quels sont les techniques et les moyens techniques que l'on peut utiliser. Je pense qu'il faut vraiment regarder ce qu'il se passe autour de nous, parce que toutes les collectivités un peu rurales font des tests, des opérations. Je pense au covoiturage, mais aussi au copartage de voiture. Des choses peuvent ainsi avancer. Il y a aussi le vélo, mais je crois que nous sommes plutôt pionniers en la matière. Je regardais encore les chiffres concernant notre territoire. Ils sont largement supérieurs à de nombreux autres territoires. Il y a aussi la réflexion train/vélo ou train/autre moyen de communication qu'il faut vraiment développer. Nous avons mis en place la possibilité de louer des vélos en descendant du train ou des bus et qui en sont en location à pas cher. Il faut faire tout cela.

Si je prends la parole, c'est aussi pour vous dire que pour le coup, il faut peut-être aussi essayer de souvrir encore à peine plus fort, parce que nous avons quatre communautés de communes autour de nous, surtout trois, puisque nous sommes la quatrième, qui sont en train de prendre dans les prochains jours, une partie de la compétence mobilité qu'il était possible de reprendre à la Région dans le cadre des textes de loi. Cela veut dire qu'elles n'auront pas à mettre en place des bus ou des transports collectifs importants, elles n'auront pas à gérer les TER, mais elles auront à gérer toute cette mobilité douce. Ce serait peut-être un peu dommage de ne pas réfléchir ensemble, parce que nous avons aussi d'autres collectivités, d'autres communes rurales qui peuvent être intéressées, en y apportant évidemment de la part de ces communautés de communes leur participation financière. Cela étant, il me semble que cela apporte du service à la population.

**M. le Président** : Merci de cet éclairage. C'est un peu ce que nous essayons de faire. Nous essayons de prendre en compte tous ces paramètres nombreux, nous en convenons. Y a-t-il d'autres interventions sur ce budget ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre au vote ce budget. Je vous propose de voter les cinq budgets séparément, mais nous n'allons pas séparer les chapitres.

Je vous propose d'abord de voter le budget principal de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole que je viens de vous présenter. Y a-t-il des oppositions ? Je compte 8 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je compte 3 abstentions. Je vous remercie de ce vote.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés moins 8 oppositions et 3 abstentions, approuve le budget principal de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

**M. le Président** : Pour le budget annexe Zones d'activités économiques, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe Zones d'activités économiques de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

**M. le Président** : Pour le budget annexe Transports, y a-t-il des oppositions ? 1 opposition. Y a-t-il des abstentions ? Je compte une abstention. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés moins 1 opposition et 1 abstention, approuve le budget annexe Transports de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

**M. le Président** : Pour le budget annexe Assainissement en affermage, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe Assainissement en affermage de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

**M. le Président** : Pour le budget annexe Assainissement en régie, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe Assainissement en régie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

**M. le Président** : On me rappelle que la maquette de ce document que vous connaissez dans vos communes va circuler. Vous êtes tous invités à le signer, y compris ceux qui ont voté contre, puisque c'est un document administratif. Ceux qui ont un pouvoir doivent le signer deux fois. Dans la poursuite de ce budget, nous avons le vote des taux.

#### **NOTICE N° 04 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE LOCALE POUR 2021**

**M. le Président** : Nous allons voter taux par taux. Dans la mesure où il y a eu des discussions, ce serait plus logique.

Pour le maintien de la CFE à 22,58 %, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve fixation du taux de CFE à 22,58 % pour 2021.*

**M. le Président** : Pour la taxe d'habitation, nous ne faisons plus de vote. Quant à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), il est proposé de passer de 3,61 % à 7,40 %. Qui est contre ?

**M. HAMDAOUI** : N'y a-t-il pas de question ?

**M. le Président** : Pardon. Excusez-moi, je suis allé très vite. Comme c'était un sous-produit du débat, je suis passé un peu vite. Excusez-moi, je reviens en arrière. Je laisse la parole à la salle.

*S'adressant à Ako HAMDAOUI.* Ako, je suppose que tu souhaites intervenir. Excuse-moi. Merci de me rappeler à l'ordre.

**M. HAMDAOUI** : Ce n'est pas un rappel à l'ordre. J'ai cru que je ne suivais pas.

**M. le Président** : C'est moi qui suis allé un peu vite. Le budget ayant été discuté, je pensais que tout avait été dit, mais tu as raison. Respectons les formes.

**M. HAMDAOUI** : Sur la hausse de la taxe foncière, beaucoup de choses ont été dites. Ce soir, il nous est proposé plus qu'un doublement du taux, puisque l'on nous propose une hausse de 3,79 points, de mémoire, ce qui ferait une hausse de 105 %. C'est donc une hausse significative. Je voudrais rappeler quand même rappeler qu'en 2018, des mouvements en France se sont déclenchés du fait d'une hausse des taxes. Il me semble que les Français en avaient assez du matraquage fiscal. Là, on propose d'en remettre une couche cette année alors que l'on a fait des hausses de la taxe foncière et de la taxe d'habitation en 2015 et en 2016, de la taxe foncière en 2017, de la taxe d'habitation en 2018. Je me suis amusé à calculer. Puisque l'on nous a présenté dans le budget le cumul de la baisse des dotations de l'État en disant qu'une partie des difficultés financières de l'Agglomération venait de là, je ne doute pas que ce soit vrai, mais sur cette période, en même temps, comme présenté dans le budget, l'Agglomération a eu une baisse de 1 093 000 euros de DGF entre 2014 et aujourd'hui.

En même temps, avec toutes ces hausses, on est allé prendre de l'argent dans le portefeuille des Grands Dolois. En effet, on est allé prendre 18 850 000 euros sur la même période. Je ne parle là que des suppléments que l'on est allé chercher après chaque hausse. De 2014 à 2021, le cumul de tout cela s'évalue à hauteur de 18 850 000 euros que l'on est allé chercher dans les poches des Grands Dolois. Je ne vais pas relancer le débat ni redire ce qui a été dit pendant les débats sur le pacte fiscal, mais la fiscalité est un levier qu'il faut activer à certains moments. Il ne faut pas l'activer dès que l'on a la moindre envie d'avoir un équipement super luxueux en disant « *on y va, on augmentera les fiscalités* ». À un moment, il a été dit par des maires « *on fait avec l'argent que l'on a* ». Augmenter la fiscalité en doublant le taux, puisque c'est la seule marge de manœuvre qu'ont l'Agglomération et les communes, cela veut dire que l'on obère les marges de manœuvre futures aux communes qui pourraient avoir besoin d'augmenter la fiscalité au cours du mandat. Dans ce cas, cela ferait une deuxième hausse de la fiscalité en cas de nécessité ou en cas de projets menés par les maires. C'est ainsi que 18 850 000 euros ont été pris dans le porte-monnaie des Grands Dolois en supplément chaque fois que l'on a voté des hausses de fiscalité. À un moment, je pense qu'il faut arrêter d'activer ce levier qu'est la fiscalité.

**M. le Président** : Ouvrons-nous le débat ? Est-ce que je continue ?

**M. HAMDAOUI** : J'ai encore une chose. Pourrions-nous revenir sur la diapositive où l'on voit la baisse de l'ensemble de la fiscalité des ménages ? On nous dit que les ménages ont eu telle baisse de la fiscalité. Or par quoi la baisse de la TH est-elle compensée aujourd'hui ? Elle est compensée par la TVA, taxe neutre pour les entreprises. Qui la paie ? Ce sont les ménages. Sur le graphique, il faut ajouter en 2021 et ce qui était dans le budget, 8,8 millions d'euros de fiscalité à rajouter sur les ménages, puisqu'ils paient la TVA. Ici, nous sommes sur l'évolution de la fiscalité des ménages de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, plus les communes. Il faut ajouter 8,8 millions d'euros sur 2021, ce qui nous ramène au niveau de fiscalité de 2018. La fiscalité des ménages n'a donc pas baissé. Ils paient la même chose, mais sous des formes différentes. C'est une taxe portée par les ménages.

**M. le Président** : Je pense que dans ta démonstration, tu as oublié l'impôt sur le revenu. Les gens ont encore payé l'impôt sur le revenu. Si tu expliques que la TVA n'a pas changé de taux par rapport à aujourd'hui, l'État prend une partie de sa TVA et nous la reverse. Ce ne sont donc pas les ménages qui paient. Je veux bien que tu sortes des arguments comme cela, histoire de. Tu es content, tu viens de sortir 18 millions de chiffres. Je peux t'en sortir. Nous allons gagner 12 millions d'euros par an, soit 72 millions d'euros sur un mandat. C'est bien, les ménages ont gagné 72 millions d'euros en six ans. Tu devrais nous féliciter ! Je veux bien que l'on sorte des chiffres comme cela, mais avoir un raisonnement sur la TVA comme tu viens de le faire est aberrant ! Si tu penses que cela paraît logique, c'est bien. Les gens vont te défendre, mais je ne comprends pas que l'on puisse sortir de tels arguments.

Tu dis que l'on a transféré des charges de l'État. Or l'État a transféré des impôts de l'État vers la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Point final. Les Grands Dolois n'ont pas payé cet impôt, puisqu'au contraire, c'est une économie. Je m'excuse, je ne fais pas gonfler les chiffres pour le plaisir. Pour la taxe d'habitation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, c'était 7,7 millions d'euros, et aujourd'hui, avec l'augmentation de nos impôts que l'on vient de faire en 2018 et en 2021, sur la taxe foncière, ce sont 2,3 millions d'euros. Je te l'ai dit, nous avons repris 30 % sur la baisse des taxes d'habitation pour les contribuables de notre territoire. Ce sont les chiffres. Je veux que tu additionnes, que tu prennes deux mandats. Prends aussi ton mandat. J'écoute tes leçons avec beaucoup d'attention. Tu dis qu'augmenter les impôts, c'est un truc important, mais qu'il faut avoir des contreparties. Il me semble qu'en 2009, lorsque tu avais d'autres responsabilités, tu as augmenté les impôts alors qu'il n'y avait pas de contrepartie derrière, il n'y avait pas de baisse de dotation à cette époque. Il n'y a pas eu de contrepartie d'aucune manière. Je veux bien que l'on donne des leçons à tout-va en faisant une croix sur le passé, mais je pense qu'il faut être raisonnable.

**M. HAMDAOUI** : Je ne dis pas qu'il ne fallait pas augmenter la fiscalité. J'ai dit que c'était un levier qu'il fallait activer à certains moments. Or je crois que nous le faisons un peu trop à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ensuite, les ménages paient la TVA. Tu diras ce que tu voudras, mais elle est payée par les ménages.

**M. le Président** : Je sais, merci. J'ai eu quelques cours d'économie aussi.

**M. HAMDAOUI** : Arrête de me couper, s'il te plaît ! La TVA est payée par les ménages. Ici, nous avons une évolution de la fiscalité des ménages. Il y a donc 8,8 millions d'euros à rajouter sur 2021,

ce qui nous remet au niveau de 2018. D'ailleurs, la compensation sert à nous remettre au niveau de ce que payaient les contribuables auparavant sur la TH.

**M. le Président** : À moins que le fait que tu paies moins de taxe d'habitation t'invite à manger trois fois par jour au lieu de deux fois, tu contribueras peut-être plus à la TVA. Néanmoins, aujourd'hui, la consommation des ménages ne change pas sur notre territoire sous prétexte que l'État nous en reverse une partie. Cela n'a pas de lien. C'est stupide !

**M. SERMIER** : Je crois que nous pouvons avoir de vrais débats de fond sur un budget. Il a eu lieu, il s'est exprimé. Une majorité qui me semble assez conséquente s'est exprimée. Je respecte l'opposition qui peut faire des propositions et qui peut penser que l'on augmente trop ou pas assez. Nous sommes en démocratie, c'est une collectivité. Il n'y a aucun souci. Il faut rester calme, se respecter, mais on ne peut pas dire des choses fausses. On ne peut pas additionner des choux et des carottes. Cela en fait peut-être une tambouille, mais justement, le budget ne doit pas devenir une tambouille. Il doit rester sincère et véritable. On ne peut pas laisser croire une seconde que l'on ajoute la TVA à notre budget et à ce qui est dépensé par les Dolois et par les Grands Dolois. Si on l'ajoute maintenant, il faut l'ajouter aussi sur les années antérieures. Le taux n'ayant pas changé, comme cela a été dit, et je voulais attirer votre attention, parce que la consommation n'a pas augmenté. Elle a même si peu augmenté qu'elle a singulièrement baissé. En 2018, l'État a rentré 156,7 milliards d'euros en TVA.

C'est un impôt important et c'est même la rentrée principale de l'État. En 2020, l'État a perçu 126,1 milliards d'euros, notamment probablement à cause de la récession liée à la pandémie qui commençait. Tout cela pour vous dire qu'entre 2018 et 2020, la TVA représente -20 % en termes de recettes pour l'État, mais également 20 % en moins payés par l'ensemble des 67 millions de Français. Si l'on appliquait la démonstration, qui est fautive, de Monsieur HAMDAOUI, ce serait plutôt intéressant pour nous, parce que cela montrerait que l'on a baissé de 20 % en deux ans la consommation de la TVA sur le secteur. Vous voyez bien que c'est complètement ubuesque. En fait, ces chiffres n'ont absolument aucun lien. Il ne faut donc pas prendre du tout cette affaire.

Je n'ai pas voulu intervenir tout à l'heure, le débat ayant été particulièrement bien mené avec de bonnes questions de l'opposition et de bonnes réponses données par le Président et par la majorité. Néanmoins, il faut arrêter d'expliquer que l'on a augmenté deux fois, une fois sur la taxe d'habitation et une fois sur le foncier. L'augmentation de la taxe d'habitation n'existe plus, celle-ci étant supprimée. C'est d'ailleurs pour cela que l'on augmente sur le foncier. Je crois que c'est un transfert de l'augmentation et non une double augmentation. Il faut que l'on soit clair sur les mots.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions sur cette proposition de taux ?

**M. BERNARDIN** : Merci, Président. Je reviens sur ce que l'on va voter tout de suite, c'est-à-dire l'augmentation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Je reconnais que tout à l'heure, mes collègues ne se sont pas tellement mobilisés contre le pacte fiscal, parce qu'en dehors de la taxe d'habitation et de son augmentation, il y avait d'autres enjeux plutôt positifs, et j'aurais voté. Néanmoins, j'ai voté pour l'ensemble. Cependant, je voulais simplement vous dire que là, il s'agit d'une augmentation de la taxe foncière pure. Chers collègues, laissez-vous aller !

**M. le Président** : Merci. Je pense que cela n'aura échappé à personne. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. STOLZ** : Bonsoir à tous. J'ai juste une question en termes de communication. Si l'augmentation de la taxe foncière est votée, qu'est-il prévu de faire en termes de communication ? Une communication aux Grands Dolois sera-t-elle faite par les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ou est-ce aux communes de la faire ?

**M. le Président** : Il y aura une communication. Pour le Grand Dole Mag, c'est peut-être un peu anticipé, parce que je ne fais pas l'ordre du jour, mais nous avons prévu de faire un point sur le budget dans le prochain numéro qui doit sortir dans deux ou trois mois. Nous communiquerons donc sur ce sujet. Je pense que nous avons la presse dans la salle. Elle va se charger de communiquer les choses. Cela a d'ailleurs commencé ce matin. Je ne m'inquiète pas beaucoup. Quand on a des augmentations, je pense, hélas, que la presse ne mettra peut-être pas toutes les contreparties en regard, mais sur l'augmentation, je ne doute pas qu'ils sauront mettre en avant ce chiffre-là. Cela étant, ce n'est pas aux communes de communiquer. Déjà, dans ta commune, tu as dû rencontrer la difficulté pour faire voter ton taux de taxe foncière auquel tu ajoutais la partie de la taxe

départementale. Je ne sais pas si tes concitoyens ont compris que tu faisais voter un taux de 35 ou 36 % dans ta commune. Cela a dû paraître bizarre à beaucoup de gens. Il faut décoder nos affaires.

**M. STOLZ** : Effectivement, cela a été compliqué de l'expliquer. Il faudra donc expliquer aussi les raisons de l'augmentation de la taxe.

**M. le Président** : Tout à fait. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. BLANCHET** : Juste une chose, pour répondre à Monsieur le Député. Ce n'est pas parce que l'on vote différemment que l'on est dans l'opposition. Ce terme ne me plaît pas trop. On peut voter en son âme et conscience sans être systématiquement dans l'opposition.

**M. le Président** : Dans l'opposition à la question.

**M. SERMIER** : Je voudrais remercier Philippe BLANCHET, parce que du coup, on a à la fois une majorité qui vote pour et une majorité qui vote contre. J'ai bien compris que tout le monde était dans la majorité, ce qui me fait plaisir.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions sur ces taux ? S'il n'y a pas d'autre question, je reprends le vote. Nous maintenons le foncier des entreprises à 22,58 %. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la fixation du taux de CFE à 22,58 % pour 2021.*

**M. le Président** : On ne vote plus la taxe d'habitation. Quant à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, c'est le vote le plus significatif. Je vous propose de passer ce taux de 3,61 % à 7,40 %. Qui est contre ? Je compte 18 oppositions. Qui s'abstient ? Je compte 6 abstentions. Ce taux est adopté.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés moins 18 oppositions et 6 abstentions, approuve la fixation du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 7,40 % pour 2021.*

**M. le Président** : Pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, qui est pour le maintien du taux à 4,12 % ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la fixation du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 4,12 % pour 2021.*

**M. le Président** : Pour le taux de la TEOM à 10,41 %, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 10,41 % pour 2021.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante concernant la GeMAPI. La parole est à Olivier MEUGIN.

#### **NOTICE N° 05 : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI**

**M. MEUGIN** : Bonsoir. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a la possibilité d'instaurer une taxe en vue du financement de la compétence GeMAPI. Par une délibération prise avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour une application l'année suivante, le produit de la taxe est limité à 40 euros par habitant en étant au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GeMAPI. Le montant des charges lié à l'exercice de la compétence GeMAPI est estimé pour l'année 2021 à 237 000 euros. Ce produit sera réparti par les services fiscaux entre toutes les personnes physiques et morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- d'arrêter le produit de la taxe GeMAPI à 237 000 euros pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier cette décision aux services fiscaux ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

**M. le Président** : Merci. Je vous précise qu'il y a peut-être eu un petit lapsus de la part d'Hervé PRAT. Le montant de 40 euros est le maximum. Sachant que les entreprises en paient une partie, nous serons à moins de 2 ou 3 euros par habitant. Cela étant, nous ne pouvons ni calculer ni anticiper. Y a-t-il des questions sur cette GeMAPI ?

**M GOMET** : J'ai une question sur cette taxe. Par rapport à cette estimation de 237 000 euros, j'aurais voulu avoir des précisions. La taxe doit recouvrir des dépenses réelles de ce pour quoi elle est prévue. J'aurais justement aimé savoir quels étaient les aménagements prévus pour l'année.

**M. le Président** : En l'espèce, les 237 000 euros correspondent à la cotisation que nous verserons en 2021 pour le Syndicat Mixte Doubs-Loue (SMDL) et pour l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin).

**M. GOMET** : L'EPTB, la Sablonne et l'Auxon.

**M. le Président** : Nous versons donc à des syndicats qui ont leur projet. Nous pourrions entrer dans le détail des syndicats pour voir leurs budgets. Celui que nous connaissons bien sur notre territoire est le SMDL. La Sablonne a des investissements beaucoup plus modestes. En revanche, pour le Doubs-Loue, il y a eu toute la confluence Doubs-Loue que vous connaissez. De nombreux aménagements restent à faire dans une programmation pour lutter contre les inondations. Il faudra prendre connaissance de ce budget Doubs-Loue. Bien évidemment, nous pourrions vous le faire passer. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Qui est contre le fait de mettre en place cette GeMAPI à hauteur de 237 000 euros pour 2022 ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la fixation du produit de la taxe GeMAPI à 237 000 euros pour l'année 2022.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante présentée par Isabelle MANGIN.

#### **NOTICE N° 06 : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES POUR 2021**

**Mme MANGIN** : Bonsoir. Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la répartition des subventions pour l'année 2021. Vous avez le détail en annexe.

Il est proposé :

- d'attribuer les subventions aux associations et collectivités selon le détail joint ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les associations, et notamment les conventions d'objectifs et de moyens obligatoires dès lors que le montant attribué dépasse 10 000 euros ;
- de noter que les subventions de 30 000 euros prévues pour le Casi Dijon et de 50 000 euros pour les Loisirs Populaires Dolois constituent des sommes plafond, et que les subventions définitives seront versées sur présentation des bilans d'activités et seront calculées en fonction de la fréquentation des accueils ;
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

**M. le Président** : Merci. Vous avez la liste des subventions dans votre dossier. C'est quasiment la reconduction de l'existant. Il n'y a pas eu de modification substantielle. Avez-vous des questions sur telle ou telle association ?

**M. RYAT** : À quoi correspondent les 350 000 euros de la subvention allouée aux Scènes du Jura ?

**M. le Président** : C'est une association départementale, une scène nationale. Je vais peut-être laisser Jean-Philippe dire un mot. Il sera sans doute plus loquace que moi sur le sujet.

**M. LEFÈVRE** : Comme le disait le Président, c'est la Scène Nationale sur l'ensemble du Jura. C'est un pacte que nous avons également non seulement avec l'État, mais aussi avec la plupart des collectivités du Département. L'ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération) met la même somme. Cela nous permet d'avoir environ 70 à 100 levers de rideaux en temps normal dans le département. Ce sont toutes les interventions dans les écoles, car cela ne se limite pas simplement aux spectacles. C'est cela la volonté de prendre les Scènes du Jura dans la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. L'an dernier, la présentation de la saison s'est faite dans une des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous sommes en train d'imaginer la même chose pour cette année. Nos collègues de Falletans ont accueilli une résidence il y a peu de temps, qui interviendra dans le cadre du Festival d'Avignon. C'est en fait la Scène Nationale que nous portons depuis 1997. En tout cas, la création date de 1997. Cette somme peut paraître effectivement conséquente, mais finalement, la question est que cela apparait sous la forme d'une association. La logique voudrait que probablement à terme, ce soit transformé en établissement public.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres questions sur les associations ?

**M. GOMET** : J'ai une question concernant les subventions pour le sport. Ce sont des subventions à hauteur de 90 000 euros environ, dont 95 % sont des versements pour les associations sportives du rugby et du football. Je suis assez surpris de voir que la quasi-totalité de ce budget est dédiée à ces deux clubs sportifs. Je crois que ces deux clubs perçoivent également des subventions de la Ville de Dole, de ce que je peux en savoir. J'aurais aimé connaître les critères d'attribution. En faisant un peu un travail d'historien, j'ai vu que la subvention pour le rugby existe depuis très longtemps. C'est toujours à peu près le même montant, entre 40 et 45 000 euros. Concernant le football, cela date de 2019. Il n'y en avait pas forcément avant. Je voudrais savoir pourquoi on était passé d'un budget de 55 000 euros environ en 2018 sans la subvention au football à quasiment 100 000 euros avec cette subvention en plus.

**M. le Président** : Sur les critères mis en place entre l'ancien mandat et le nouveau mandat, Christophe MONNERET est en train de les revoir, éventuellement de les améliorer et les affiner. L'idée était de dire que nous aidons les clubs qui jouent en division nationale pour le football et en division fédérale pour le rugby. Le handball avait une équipe féminine en nationale 3, me semble-t-il. Quant au golf du Val d'Amour, c'est un accord qui date de la mise en place de la DSP. Dans la négociation, ils avaient été écartés de la gestion de ce club. Cela avait été négocié par mon prédécesseur, mais peu importe. Cela avait été négocié pour financer l'apprentissage du golf pour des jeunes scolaires. Vous avez la liste. C'était surtout parce qu'il est estimé que ces clubs de niveaux nationaux contribuent au rayonnement de notre agglomération. Tel était le point de départ. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Mohamed MBITEL ne prend pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 2 abstentions, approuve l'accompagnement financier des associations et collectivités pour 2021.*

**M. le Président** : Nous poursuivons avec une garantie d'emprunt présentée par Dominique TRONCIN.

#### **NOTICE N° 07 : REITERATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A GRAND DOLE HABITAT - REAMENAGEMENT PRET N° 103597 - REHABILITATION FOYER DES PATERS**

**M. TRONCIN** : Bonsoir à toutes et tous. Par décision n° 37/20 du 8 avril 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a accordé sa garantie à Grand Dole Habitat à hauteur de 100 % d'un prêt de 5 053 197,00 euros dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Résidence Autonomie « Les Paters » à Dole. Compte tenu de la crise sanitaire, Grand Dole Habitat a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ci-après le garant. Par conséquent, le garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes du prêt réaménagé.

Le Conseil Communautaire est appelé à :

- confirmer sa garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant total de 5 053 197 euros contracté par Grand Dole Habitat dans le cadre de l'opération de

réhabilitation de la Résidence Autonomie « Les Paters » à Dole, cet emprunt faisant l'objet d'un réaménagement, dans les conditions énumérées ci-avant ainsi qu'en annexe à la présente délibération ;

- noter que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt en lieu et place de l'emprunteur ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. C'est un peu traditionnel. C'est une contrainte que nous avons de cautionner ces organismes de bailleurs sociaux. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la réitération d'une garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour la réhabilitation du foyer des Paters.*

**M. le Président** : Nous avons des représentants à modifier.

### **NOTICE N° 08 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS – MODIFICATION**

**M. le Président** : C'est assez marginal, mais je vous les propose. Je vous propose de désigner Julien STOLZ comme titulaire représentant la commune de Romange au sein de la CLECT. C'est une affaire technique. Au sein de cette commune, ils avaient délibéré pour que ce soit quelqu'un d'autre, mais Julien revient dans son rôle, puisqu'en tant que maire, il était de plein droit. Il nous faut délibérer. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Monsieur Julien STOLZ comme titulaire représentant la commune de Romange au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).*

**M. le Président** : De même, Joëlle LEPETZ se propose pour représenter la commune d'Abergement-la-Ronce au sein de la Commission Actions culturelles, événementiel et vie associative. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Madame Joëlle LEPETZ comme représentante de la commune d'Abergement-la-Ronce au sein de la Commission Actions culturelles, événementiel et Vie associative.*

**M. le Président** : Il est proposé enfin de désigner Christian BESSE comme titulaire représentant la commune de Tavaux au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Recepage. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Monsieur Christian BESSE comme titulaire représentant la commune de Tavaux au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Recepage.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice concernant les statuts du Pays Dolois, présentée par Séverine CALINON.

### **NOTICE N° 09 : CHANGEMENT DE NOM ET REVISION DES STATUTS DU PAYS DOLOIS**

**Mme CALINON** : Bonsoir. Le Pays Dolois-Pays de Pasteur a été fondé en 2004, sous la forme juridique d'une association. Il compte aujourd'hui quatre membres :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- la Communauté de Communes Jura Nord ;
- la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne ;
- la Communauté de Communes du Val d'Amour.

Son Bureau a été renouvelé en octobre 2020 et l'Assemblée Générale a validé le principe du changement de nom de l'association. Dans un souci de simplification et de lisibilité, il a ainsi été proposé d'abandonner l'appellation « Association pour la Réflexion et l'Animation des Politiques Territoriales (ARAPT) » au profit du nom « Pays Dolois-Pays de Pasteur ». En outre, afin de simplifier les statuts de cette association, une nouvelle rédaction de ces derniers a été proposée et validée lors de l'Assemblée Générale du 26 février 2021.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le changement de nom de l'association, qui deviendra « Pays Dolois-Pays de Pasteur » ;
- de valider les nouveaux statuts de l'association « Pays Dolois-Pays de Pasteur » joints à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Vous voyez qu'il s'agit surtout d'un toilettage. La seule chose absolument essentielle qu'il faut retenir dans les objets qui étaient déjà pressentis, mais qui sont maintenant bien fléchés, concerne la possibilité de mener un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Nous avons une grosse pression de l'État pour que nous édifions un SCoT qui pourrait couvrir le Pays Dolois. C'est un peu lourd, nous pourrions le faire. Il y aura un outil pour cela. Cela étant, nous verrons le moment venu. Y a-t-il des questions sur ces changements de statuts ?

**M. PRAT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les délégués, vous avez pointé justement le point qui me rendait enthousiaste, et en même temps, la formule que vous avez employée m'amène à être plus nuancé. Vous dites « *on pourra le faire* » en parlant du SCoT. Or je crois que le SCoT est essentiel. Il avait été lancé en 2007. Des travaux et des réunions ont été menés. Ils avaient produit énormément de réflexions que ce SCoT soit fait, à l'époque à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Comme le rappelait tout à l'heure Jean-Marie SERMIER, certaines politiques peuvent être coordonnées fort utilement, par exemple à l'échelle du Pays Dolois pour les transports, mais aussi pour les zones économiques et dans tous les domaines. Je pense qu'il est vraiment important de relancer ce SCoT à l'échelle du Pays Dolois pour mieux coordonner nos énergies entre les intercommunalités.

**M. le Président** : Mes propos étaient trop timorés. Je suis aussi très favorable à lancer un SCoT. Simplement, nous devons être partants tous les quatre. Vous savez qu'il y a déjà un SCoT dans le Val d'Amour. Ils présentaient donc un frein, car ils ne voulaient pas recommencer un processus qu'ils avaient déjà engagé il y a une dizaine d'années, voire un peu plus. Je suis favorable, j'ai moi-même relancé le Pays à ce niveau-là. J'ai demandé à mes collègues. C'est d'ailleurs pour cela que c'est dans les statuts. Je veux donc être assez moteur là-dessus. Je pense qu'il y en a besoin, mais mon seul frein à tout cela est que je suis affolé par cette espèce de technocratie qui nous gouverne. Nous avons fait un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Les communes savent combien un PLUi peut être contraignant pour elles. Ce PLUi doit être compatible avec le SCoT, lequel doit être compatible avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), lequel doit être compatible aussi avec les orientations nationales. Du coup, nous sommes sur des documents très complexes à manipuler, car ils doivent s'imbriquer dans tous les sens.

Au-delà de cela, sur le plan de la philosophie, je suis largement d'accord avec votre analyse. Nous sommes bien d'accord que nous devons coordonner nos développements au niveau du Pays, que ce soit en termes de transport, élément le plus sensible, car le plus visible. Nous sommes bien d'accord qu'en termes de développement économique, beaucoup de choses sont à développer. Le Président du Pays pourra prendre la parole. Il y a aussi tout ce qui est politique en termes de Programme Alimentaire Territorial (PAT). Nous travaillons sur le sujet. Nous sommes d'accord sur les objectifs, mais nous devons trouver les bonnes voies d'accès. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. SERMIER** : Merci de me donner la parole. Chers collègues, je vais vous donner des nouvelles du Pays. Le Pays va bien. Je rappelle qu'il regroupe le Val d'Amour, la Plaine Jurassienne, Jura Nord et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour 85 000 personnes. Jusqu'à maintenant, le Pays s'est plutôt contenté d'être un faiseur de dossiers qui permettaient d'avoir des subventions européennes, des subventions d'État ou des subventions de la Région quand ces trois entités nous demandaient d'avoir une structuration au niveau du Pays plutôt que localement. Nous essayons maintenant de travailler, mais modestement, parce que ce n'est pas le Pays qui décide. Je rappelle très clairement que le Pays ne décide pas. Il est administré par 13 personnes. Les collectivités intercommunales proposent au Pays. Effectivement, cette structure est très modeste en termes de

nombre de personnes, donc de force de frappe. Le Pays coordonne. Un des points qui nous a été demandé de faire est notamment le PAT. Je vous annonce qu'il sera déposé d'ici quelques jours, avant le 15 avril, pour qu'il puisse être labellisé. Ce projet était en attente depuis quelques mois et il a bien avancé. Malgré la crise sanitaire, nous avons pu trouver des solutions pour réunir les gens en toute sécurité sanitaire. C'est le premier point.

Deuxième point, le Contrat Local de Santé qui, à mon avis, est extrêmement important non pas en termes de volume de financement, mais en termes d'organisation. On évoquait tout à l'heure cette opposition qui ne me va pas, mais plutôt cette association entre les communes les plus petites et les plus grosses. Nous devons trouver des solutions et expliquer les choses en matière de santé. Il y a un enjeu formidable sur les établissements existants, mais c'est aussi un enjeu formidable sur l'accompagnement au vieillissement de notre département et de notre territoire. Le problème est que pour le Contrat Local de Santé, nous avons besoin de l'ARS. Or depuis un an, l'ARS est largement occupée à d'autres missions, dont on pourrait d'ailleurs contester le bienfondé de certaines, mais en tout cas, depuis un an, le Contrat Local de Santé est un peu à l'arrêt.

Le SCoT est effectivement important. Je rejoins ce qui a été dit par Hervé PRAT et par Jean-Pascal. C'est important que nous le fassions, mais les élus doivent se l'approprier. Lorsque nous avons fait le PLUi, je crois avoir tenu à peu près ces mêmes propos en disant : « *il ne suffit pas de laisser quelques commissions s'organiser avec des bureaux d'études, des machins, des trucs, pour un jour, tomber de sa chaise au moment du vote et de constater que la zone d'activités ou la zone commerciale à tel endroit ne devra plus exister* ». Je vous assure, j'ai vu des dossiers dans d'autres territoires, qui ne voyaient pas le jour, même s'il s'agissait de créations d'emplois. Ce n'était pas parce qu'il n'y avait pas de zone économique, mais c'était parce qu'elle était plus organisée pour faire de l'économie lourde d'un côté ou plus du commercial de l'autre. Tout simplement pour cela, l'État refusait les accords nécessaires pour ces activités.

Si nous faisons un SCoT, je vous appelle vraiment à y rentrer et à travailler sur ce dossier. Il ne faudrait peut-être pas se fixer un terme trop rapide quant à la fin. L'essentiel est plutôt de faire quelque chose de consensuel, validé et bien compris par le plus grand nombre au moment du vote. Quelque chose va arriver et c'est inquiétant. Avec le texte de la loi Climat et Résilience en cours d'étude à l'Assemblée, toute l'artificialisation des surfaces sera divisée par deux dans les prochaines années. Il est proposé actuellement que cette gestion de la surface potentiellement urbanisable soit faite dans le cadre du SRADDET, c'est-à-dire qu'au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté, ceux qui gèrent le SRADDET auront la possibilité de dire « *il vaut mieux plutôt les mettre en métropole, dans le Morvan ou dans le Haut-Jura, parce qu'il y en a besoin avec les travailleurs frontaliers* ». Il y a donc de vrais enjeux à avoir. Ceux qui auront le deuxième rang après les SRADDET seront les SCoT. Quand on aura un SCoT, on pourra dire quelque chose, mais si on n'en a pas, on ne pourra rien dire. On a donc quand même intérêt à avancer sur le sujet pour des raisons techniques, mais aussi pour des raisons politiques, parce que c'est un enjeu d'aménagement du territoire qui doit plaire à tout le monde quand on a le souci de son territoire. Nous allons donc avancer.

Pourquoi n'avons-nous pas avancé ? Pendant longtemps, il y a eu la question du périmètre. L'État nous parlait d'un certain périmètre, quitte à aller chercher en Côte-d'Or, du côté d'une communauté de communes un peu isolée en termes d'aménagement du territoire. Finalement, si nous commençons à ouvrir aux départements voisins, il ne faut plus cinq ans, mais 25. Je vous invite à vraiment rester sur ce territoire. Comme tu l'as dit, le Val d'Amour avait fait un PLUi valant SCoT. À l'époque, les élus et les directeurs étaient bien initiés et avaient pu mettre en place cette affaire. C'était le seul de France. Du coup, ils ont un SCoT. On ne pouvait pas décemment leur demander de changer leur SCoT quasiment après l'avoir fait. En revanche, il existe depuis un mandat. Ils sont tout à fait d'accord pour rejoindre la démarche. Sur le périmètre aujourd'hui, on pourrait l'acter au niveau du Pays. Cela me semblerait être quelque chose d'intelligent.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. PRAT** : Pour compléter les propos de Jean-Marie SERMIER, il y avait eu une volonté de faire un SCoT au niveau du Pays, en particulier au niveau de la Communauté de Communes de Serre et Chaux qui, après, avait fusionné avec Jura Dolois pour devenir la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je crois même que la Communauté de Communes de Serre et Chaux avait mené une action auprès du tribunal administratif pour que cela se fasse à l'échelle du Pays. Finalement, cela a été abandonné, puis repris à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela a été enterré et depuis, on n'en parle plus. C'est quand même dommage. Si cela ressurgit maintenant, je dis « bravo ».

**M. le Président** : Je veux bien que l'on remonte aux calendes grecques. Je rappelle quand même qu'à l'époque, on avait eu du mal à trouver un périmètre du Pays. On avait donc dit que l'on ferait un SCoT au niveau du Jura Dolois que je présidais à l'époque. René DE MENTHON s'occupait de cette commission du SCoT. Il a réussi à mener le truc jusqu'au bout. Lors de la dernière séance du Jura Dolois, cette question allait passer sans problème, mais j'avais demandé qu'elle soit retirée en disant : « *je trouve plus logique que ce soient les nouveaux élus qui s'approprient ce SCoT, puisqu'ils auront à le développer* ». J'avais donc demandé de repousser cette délibération à la première session du futur mandat. Entretemps, le Président a changé d'avis. Il a dit : « *ce périmètre ne va pas. Il faut tout recommencer* ». Nous sommes repartis et nous n'avons rien fait.

Cela dit, je ne fais pas de procès sur le passé, cela n'a pas grand intérêt, mais je veux dire que de toute façon, il est vrai que le périmètre du Jura Dolois seul n'était absolument pas adapté au SCoT. Néanmoins, je m'étais dit dans mon esprit que si nous étions parvenus à faire un périmètre au niveau du SCoT, nous aurions pu l'étendre peu à peu. Or nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout. Maintenant, il faut repartir. On a expliqué les freins qu'avait le Val d'Amour et qui sont bien compréhensibles pendant un certain temps. Aujourd'hui, tous les feux sont au vert. Nous en avons parlé plusieurs fois. Il n'y a pas de raison que nous ne rentrions pas dans un tel processus dans un intérêt bien compris, si ce n'est que c'est encore un problème budgétaire qui ne va pas être simple à gérer non plus, parce qu'un SCoT, ce n'est pas donné.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je reviens à la question fondamentale. Il s'agit de voter pour le changement de nom et la révision des statuts, tel que cela vous a été présenté, sachant que Jean-Marie SERMIER ne prend pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le changement de nom et la révision des statuts du Pays Dolois.*

**M. le Président** : Séverine, nous poursuivons avec le Conseil de Développement.

#### **NOTICE N° 10 : CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DOLOIS - PAYS DE PASTEUR**

**Mme CALINON** : Le Conseil de Développement est une instance participative, innovante, permettant le dialogue et la concertation sur les enjeux d'aménagement et de développement durable. Il est mis en place obligatoirement dans les établissements publics à fiscalité propre, les EPCI, de plus de 50 000 habitants. Les EPCI proches les uns des autres peuvent décider de créer un Conseil de Développement commun, compétent pour l'ensemble de leurs périmètres. Ainsi, les présidents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Communauté de Communes Jura Nord, de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et de la Communauté de Communes du Val d'Amour proposent de constituer un Conseil de Développement commun au Pays Dolois-Pays de Pasteur. Cette nouvelle instance devra être consultée de façon obligatoire dans certaines situations notamment lors de l'élaboration d'un projet de territoire. Selon les termes de la loi, le Conseil de Développement est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Les conseillers communautaires ne peuvent pas être membres du Conseil de Développement.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le principe de la création d'un Conseil de Développement commun à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, aux Communautés de Communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour ;
- de fixer la composition de cette nouvelle instance à 40 membres (20 femmes, 20 hommes), dont
  - 25 désignés par le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
  - 5 par le Président de la Communauté de Communes Jura Nord ;
  - 5 par le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne ;
  - 5 par le Président de la Communauté de Communes du Val d'Amour ;
- d'adopter la Charte d'Engagement du Conseil de Développement, jointe à la présente délibération.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur la mise en place de ce Conseil de Développement ?

**M. PRAT** : Autant la précédente notice a entraîné mon adhésion complète, parce que je trouve très bien de toiletter le Pays Pasteur et de le relancer, autant là, cela m'inquiète vraiment. Cela m'inquiète, parce que j'ai repris les statuts de 2009. Comme l'a rappelé Séverine CALINON, le Conseil de Développement, c'est participer, dialoguer, concerter avec la population pour le développement de notre territoire à l'échelle du pays. Pour cela, il faut que tous les interlocuteurs soient présents. Quand on regarde les anciens statuts, il y avait 101 membres répartis en collège, ce qui, à mon avis, est intéressant, parce que cela permet de voir qui participe dans différents collèges.

À l'époque, il y avait :

- le collège 1 des élus et collectivités (18 membres) ;
- le collège 2 des acteurs économiques, organisations socioprofessionnelles et syndicales (31 membres) ;
- le collège 3 des services et établissements publics assimilés (20 membres) ;
- le collège 4 de la vie associative (32 membres).

La vie associative représentait à peu près un tiers. Nous passons de 101 membres à 40 membres. Je pense que lorsqu'il faudra faire le choix, cela va être très dur de représenter l'ensemble des acteurs. Évidemment, 101 membres, c'était trop à mon sens, mais 40, c'est vraiment réduire la concertation à son minimum. Je pense que l'on pourrait monter à 60 et rétablir cette notion de collèges, parce que cela permet justement de favoriser la diversité et la représentativité des acteurs du territoire.

**M. le Président** : Les débats que nous avons eus avec mes collègues présidents étaient surtout pour trouver une structure efficace. Je veux bien que l'on remette 101 membres ou des collèges, des machins, des trucs. Vous me rappellerez accessoirement tous les travaux qui ont pu être faits par le Conseil de Développement de l'époque. Je pense qu'aujourd'hui, l'un n'empêche pas l'autre. L'objectif était de faire un noyau un peu ouvert, parce que l'on va respecter bien sûr ce que demandent les textes, mais cela n'empêche pas que ce Conseil de Développement, dans sa sagesse, pourra créer des commissions, des groupes de travail, faire des collèges ou ce qu'il veut derrière. En tout cas, il faut un noyau assez resserré pour pouvoir être opérationnel. Telle était l'idée que nous avions au départ, sachant que les personnes que nous serons amenés à désigner s'autosaisiront des questions et qu'elles complèteront autant que de besoin. Si elles estiment avoir des concertations ou ouvrir des réunions, elles feront comme elles suggéreront. Voilà le pourquoi du comment. Y a-t-il d'autres questions ?

**M. BERNARDIN** : C'est juste une requête. Lorsque les 40 personnes auront été choisies, pourra-t-on connaître leurs noms, et puisqu'elles représenteront les milieux économiques, sociaux, culturels, etc., et savoir quel milieu elles représentent ?

**M. le Président** : Nous n'avons pas l'habitude de faire les choses en cachette ici. Rassure-toi. J'attendais la délibération de ce soir pour consulter, trouver et voir les personnes qui vont bien et qui accepteront de participer. Il faut quand même des gens qui en ont envie, qui sont prêts à dégager un peu de temps pour faire avancer les réflexions territoriales. Bien évidemment, je vous présenterai la liste des noms ou je vous la ferai passer au prochain Conseil.

*S'adressant à Jean-Marie SERMIER.* Jean-Marie, tu souhaitais intervenir.

**M. SERMIER** : Oui. En réponse à la baisse de 101 à 40, personne ne se souvenait qu'il y avait un Conseil de Développement sur le territoire, parce qu'il ne se réunissait pas. Quand il s'est réuni, il n'a rien produit. Je le dis très ouvertement, puisque j'en faisais partie. J'ai moi aussi participé à des réunions improductives. Je pense qu'il faut garder quelque chose pour être efficace. L'essentiel, c'est la représentativité. On sera obligé d'avoir une représentativité, parce qu'il y a un certain nombre d'obligations légales, d'abord la parité, puis une représentation en fonction des différentes tranches d'âge, une représentation sur différentes thématiques, dont l'économie, mais pas que l'économie. Il y a aussi l'ensemble du milieu associatif, le sport, la culture, les représentants des différents mouvements, des professions, des différentes associations. Il n'y aura donc pas de souci pour que l'on puisse avoir quelque chose d'équilibré et qui naturellement sera extrêmement connu, puisqu'il a vocation à se réunir. Ce n'est pas le Ku Klux Klan. On se réunit parfaitement où on le souhaite, naturellement et publiquement. De plus, il y aura un président, et quelques vice-présidents peut-être. Ces membres seront peut-être amenés à nous donner leur avis en séance de Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou en commission.

On évoque toujours la nécessité de maintenir les petites communes. Vous savez mon attachement aux petites communes, vous savez mon attachement à la commune qui est la base de notre

République, mais ces communes sont gérées par des conseillers municipaux. Sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour les 47 communes, il y a 647 conseillers municipaux. À mon avis, le premier creuset de la démocratie et du dialogue, ce sont ces 647 conseillers municipaux. Il ne suffit pas de dire qu'il faut garder les communes, mais il faut qu'elles puissent être ce lieu de réflexion. Cela a été d'ailleurs évoqué dans les sujets lorsque certains disaient « *on comprend mal peut-être ce qui se passe à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole* », « *on n'a peut-être pas une identité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole très puissante* ». D'autres territoires l'ayant, l'histoire et la géographie leur permettant de faire mieux. Pour le coup, ces 647 personnes doivent être quand même les relais des 54 000 habitants. Je vous rappelle qu'au-delà de ces 647 conseillers municipaux, il y a ceux de la Plaine Jurassienne, ceux du Val d'Amour et ceux de Jura Nord. Je crois que cela doit faire à peu près aux alentours de 1 200 personnes.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. BERNARDIN** : Par rapport au doute que tu avais suggéré te concernant, non, je n'ai aucun doute sur la qualité des personnes qui seront recrutées. En revanche, je pense qu'il est toujours important pour nous, élus, d'être en contact avec des personnes-ressources, et c'est bien de connaître les personnes qui seront dans ce Conseil de Développement du Pays Dolois, parce que cela permet aussi d'avoir des dialogues entre des administrés qui ne sont pas élus et des élus. En revanche, je vérifierai bien que 20 femmes auront été choisies. Bien sûr, c'est une boutade.

**M. le Président** : Rassure-toi, j'y veillerai personnellement, ce qui est normal. C'est mon rôle. Si vous votez pour, ce sera bon. Vous allez me confier cette mission. Je vais donc l'assumer. Y a-t-il d'autres interventions ? Sur cette création du Conseil de Développement et les modalités telles qu'elles viennent d'être présentées, y a-t-il des oppositions ? Je compte 3 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés moins 3 oppositions, approuve la création du Conseil de Développement du Pays Dolois-Pays Pasteur.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante présentée par Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE.

### **NOTICE N° 11 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Chers collègues, bonsoir. Cette délibération a déjà fait l'objet d'un échange, notamment suite à l'intervention du maire de Vriange tout à l'heure. En introduction, je tiens à rappeler quand même que les aides aux entreprises sont extrêmement encadrées et qu'à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, depuis l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), nous n'avons qu'un dispositif qui permet d'aider directement des entreprises : l'aide à l'immobilier d'entreprise. Comme l'a précisé le Président, nous sommes très vigilants sur l'octroi de ces aides avec une instruction très rigoureuse des dossiers. Justement, le sujet de ce soir illustre ces propos. Sachez que cet entrepreneur, je le rappelle, réhabilite le site de l'ancienne scierie à Champvans, qui aurait pu devenir une friche. Cet entrepreneur nous a sollicités pour trois dossiers. Après instruction par les services, nous refusons de financer deux dossiers. Pour information, ces trois dossiers comportaient 3 millions d'euros de prêt bancaire et un apport personnel important.

Le seul dossier que je vous propose ce soir va nous permettre d'accueillir une entreprise installée en Haute-Savoie, je crois. C'est un projet assez intéressant. C'est l'entreprise Technologie et Habitat. Cette société en pleine expansion a souhaité se développer sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Elle a des ambitions très fortes, notamment en matière de recrutement. J'ai déjà eu l'occasion de voir un certain nombre de définitions de profil qu'ils ont communiqué à Pôle Emploi. J'en ai vu une trentaine. J'avais d'ailleurs demandé au service qu'il corrige le chiffre de 80, puisque ce sont des projections. Pour compléter les propos précédents, je vous propose d'attribuer 35 000 euros à la SCI En Bas de Louchaux à Champvans, en espérant que le retour sur investissement soit bien supérieur à ces 35 000 euros. J'espère avoir apporté quelques éclaircissements par rapport aux aides à l'immobilier d'entreprise. Sachez que je vous présente ce soir uniquement celle retenue, mais nous en refusons beaucoup.

**M. le Président** : Merci de cet éclairage. Y a-t-il des questions ou des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose d'approuver cette proposition d'aide à l'immobilier. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition d'une aide à l'immobilier d'entreprise.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante présentée par Dominique TRONCIN.

### **NOTICE N° 12 : ACQUISITION DE TERRAIN A MADAME FERRET ET MONSIEUR SCHATZ**

**M. TRONCIN** : Au cours du mois de février, Madame FERRET et Monsieur SCHATZ, propriétaires de la parcelle cadastrée section ZD n° 77 classée en zone NZ du PLUi et située chemin des Babylones, lieudit aux Cambrayes, à Dole, ont fait part à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de leur souhait de vendre cette parcelle. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre de sa compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux » a exprimé le souhait de se porter acquéreur de ladite parcelle afin de répondre à une demande accrue de sédentarisation de certaines familles.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'acquisition à Madame FERRET et Monsieur SCHATZ de la parcelle cadastrée section ZD n° 77 sise aux Cambrayes à Dole ;
- de préciser que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 90 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Cela permet de régler un problème compliqué sur les gens du voyage. Pour être plus précis concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, cela permettrait de déplacer les gens du voyage qui ne voyagent pas beaucoup et qui sont installés derrière le CAN. De plus, les terrains du CAN appartiennent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pour l'instant, cette vitrine n'est pas très flatteuse. Cela fait plus de dix ans que nous cherchons une solution. Nous avons cette solution, même si, j'en conviens, le prix est un peu élevé, mais c'est tout ce que nous avons pu faire pendant les négociations. Les négociations ont déjà démarré au cours du mandat précédent avec Jean-Claude LAB. Je vous le précise, parce que ce sont des dossiers compliqués. Nous sommes contents d'avoir débouché sur quelque chose. Y a-t-il des questions ?

**M. RYAT** : Y aura-t-il des actions sur ceux situés à Gevry ?

**M. le Président** : Oui, Monsieur le Maire. Vous connaissez la stratégie mise en place au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous avons mis en place à Gevry cette zone de grand passage, mais là encore, avec le problème du Covid, cela ne s'est pas arrangé. Ce n'est plus une zone de grand passage, mais une zone de sédentarisation maintenant. Avec le Covid, nous ne pouvons pas les virer, parce que nous ne savons pas où les mettre. De plus, la loi ne nous a pas beaucoup servis, parce que le terrain de Gevry fait 4 hectares, mais les normes ont augmenté récemment. Nous sommes un des rares dans le Jura à avoir un terrain aux normes. Or les normes ayant changé, nous ne sommes plus aux normes. Il faut maintenant trouver un autre terrain. Comme nous avons mis au moins 30 ou 40 ans pour trouver celui-là, j'ai peur que nous mettions encore du temps à en trouver un autre. Cela étant, cette problématique n'est pas simple.

**M. RYAT** : D'autant plus que c'est une vraie décharge, ils brûlent tout ce qu'ils trouvent. C'est une catastrophe.

**M. le Président** : Nous allons remettre en avant les problèmes de gendarmerie pour qu'ils respectent la loi.

**M. TRONCIN** : Si certaines communes ont des terrains disponibles, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est preneuse, bien évidemment. N'hésitez pas à me le signaler.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. BLANCHET** : À 420 000 euros l'hectare, je suis preneur et je peux vous en céder.

**M. le Président** : Chiche ! On t'en prend deux ou trois hectares et on les met à Châtenois. Il n'y a pas de problème. Nous pouvons en discuter. Sincèrement, au-delà de la plaisanterie, c'est un problème compliqué, parce que nous savons que l'environnement n'est pas simple à trouver. Je me rappelle que dans un ancien mandat, on avait cherché à faire des rotations de terrains en disant « *on va prendre des sanitaires mobiles pour que les communes qui acceptent des gens sur leur terrain ne se sentent pas piégées* », c'est-à-dire en faisant un an à tel endroit, une autre année à tel autre, et une troisième année sur un troisième. On avait presque trouvé, mais cela n'a pas pu se finaliser. Toujours est-il que si demain on trouvait des terrains, même si l'on devait payer plus cher que le coût normal que proposerait la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), ce dont je ne doute pas, concernant ces terrains, je pense qu'il faudrait regarder. Il y a un investissement à faire pour régler un problème de voisinage que l'on peut comprendre. À bon entendeur ! S'il n'y a pas d'autres questions, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition de terrain à Madame FERRET et Monsieur SCHATZ.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante présentée par Dominique MICHAUD.

### **NOTICE N° 13 : CESSION DE TERRAIN A GRAND DOLE HABITAT**

**M. MICHAUD** : Comme vous le savez, dans le cadre de la loi Élan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), Grand Dole Habitat a pris la décision de s'associer à d'autres bailleurs au niveau de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre d'une société de coordination. Cette mutualisation impose à Grand Dole Habitat une réorganisation et une extension de ses locaux. Je ne sais pas si le plan est joint ici. C'est pourquoi Grand Dole Habitat a exprimé le souhait de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle voisine, la parcelle CR N° 102 rue Coste et Bellonte jouxtant son terrain, pour une superficie d'environ 1 100 mètres carrés. Ces terrains appartenaient précédemment à l'entreprise Lembo.

En conséquence, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver cette cession (la surface étant aujourd'hui approximative, elle sera validée par le géomètre) ;
- de préciser que cette cession sera réalisée moyennant le prix de 45 euros le mètre carré ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

**M. le Président** : Je précise que c'est le prix auquel nous l'avions acheté nous-mêmes il n'y a pas si longtemps à Lembo. Nous le revendons au même prix. Il n'y a pas de problème. Y a-t-il des questions sur cette opération ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession de terrain à Grand Dole Habitat.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante présentée par Dominique TRONCIN.

### **NOTICE N° 14 : AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE - ATTRIBUTION D'AIDES**

**M. TRONCIN** : Dans le cadre de la délégation locale des aides à la pierre, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole administre les aides déléguées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans la limite de la dotation annuellement définie. En complément de ces aides, la collectivité attribue sur fonds propres, des aides en faveur de l'amélioration énergétique et la lutte contre l'habitat indigne, mais aussi des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du cœur de ville de Dole. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, une nouvelle session de notification de subventions a eu lieu. Nous avons ainsi pu engager sept nouveaux dossiers de propriétaires occupants (deux à Damparis, deux à Dole, un à Foucherans, un au Deschaux et un à Sampans), et sept logements locatifs à Dole. Ont ainsi été pu nouvellement attribués 145 957 euros de crédits ANAH et 29 000 euros d'aides de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il est ainsi proposé :

- de prendre acte de l'attribution nouvelle de 145 957 euros de crédits ANAH délégués pour le parc privé ;
- de prendre acte de l'attribution de 1 000 euros de crédits au titre du programme d'intervention en faveur des propriétaires du parc privé ;
- de prendre acte de 28 000 euros de crédits au titre de l'OPAH-RU Dole, cœur de Ville.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de l'attribution d'aides pour l'amélioration de l'habitat privé.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante présentée par Christophe MONNERET.

### **NOTICE N° 15 : TRAVAUX DE REFECTION ET DE REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE DE LA PEPINIERE A DAMPARIS**

**M. MONNERET** : Bonsoir à tous. Dans le cadre de sa compétence optionnelle portant sur la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite effectuer des travaux de rénovation des vestiaires du stade de la Pépinière à Damparis. Ce projet s'inscrit dans une dynamique globale et structurante mise en place sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en vue de proposer des infrastructures sportives de qualité sur l'ensemble du territoire. Une étude de faisabilité du projet a été réalisée en décembre 2020, qui estime le coût des travaux à 264 050 euros hors taxes.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le projet de rénovation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les partenaires financiers aux taux les plus élevés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il des questions sur ces projets de rénovation ?

**M. BERNARDIN** : J'avais juste une remarque sur ce dossier, de même que sur les deux suivants, le Deschaux et Rochefort-sur-Nenon. Je souhaiterais que pour les prochains dossiers, lorsque nous avons à prendre des décisions sur des sommes importantes, où des aides seront apportées, parce qu'à chaque fois, on dit à la fin que l'on autorise Monsieur le Président à solliciter tous les partenaires financiers aux taux les plus élevés, ce serait bien que dans la lecture du rapporteur, on puisse dire quels seront les partenaires sollicités et à quelle hauteur, et ce pas forcément en termes de montant, mais en termes de pourcentage. On sait à peu près ce que chaque partenaire donne, que ce soit la Région, le Conseil Départemental, ou d'autres. Cela nous permettrait de savoir aussi qu'à côté de ces montants, il y a un retour sous forme de subvention.

**M. le Président** : Tu as raison, mais j'émetts une réserve. En fait, on ouvre un dossier. C'est vrai que l'on attend des aides, mais on va revenir forcément ici pour valider le plan de financement quand on l'aura. Aujourd'hui, on pourrait indiquer les aides attendues en termes de pourcentage, mais c'est difficile à dire. Cela dépendra aussi sur quelle ligne budgétaire on pourra les placer. Honnêtement, on a mis des sommes dans le budget. Si tu veux avoir un indicateur, nous avons mis des sommes sur le budget et nous pourrions compléter, cela ne me gêne pas, mais honnêtement, l'objectif des services est d'aller chercher le maximum d'aides. On est en plein CPER, on essaie de valoriser cela au maximum. Je fais confiance au service pour aller chercher le maximum d'aides, vous vous en doutez bien. Cependant, il y aura une autre délibération.

**M. SERMIER** : Il ne faut surtout pas réduire le périmètre des aides potentielles. Si demain il y avait une politique européenne *leader* dans laquelle nous pourrions rentrer, par l'intermédiaire du pôle métropolitain, du Pays, on pourrait peut-être aussi avoir des aides que l'on n'attend pas sur certains dossiers. Je pense aux aides CAF, aux aides de l'ADEME. Il existe de nombreuses structures qui peuvent être sollicitées. Si on ne fait que lister les quelques structures habituelles, c'est-à-dire la Région, le Département et l'État, j'ai peur que l'on passe à côté d'aides différentes.

**M. le Président** : Néanmoins, on pourrait compléter les notices en disant que l'on espère avoir au moins 40 % ou quelque chose comme cela. Ce sera à titre indicatif, si cela peut te convenir. Nous revenons sur les travaux qui viennent d'être présentés, c'est-à-dire le projet de restauration des vestiaires. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet de rénovation des vestiaires du stade de la Pépinière à Damparis.*

**M. le Président** : Nous poursuivons avec le Deschaux. La parole est à Nathalie JEANNET.

### **NOTICE N° 16 : TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU DESCHAUX**

**Mme JEANNET** : Bonsoir à tous. Cette notice vous est présentée pour faire des travaux d'extension de l'accueil de loisirs du Deschaux qui, aujourd'hui, est beaucoup trop petit, puisque la salle dont nous disposons sert de salle de restauration et de salle d'activités. Comme nous arrivons à accueillir entre 70 et 80 enfants le midi, nous sommes obligés de faire trois services. Vous imaginez bien que ce n'est pas possible. Il vous est donc proposé une extension du bâtiment existant d'environ 150 mètres carrés, qui nous servira essentiellement de salle d'activités, ce qui permettra de faire la salle de restauration dans la salle à côté. Une étude de faisabilité du projet a été réalisée en décembre dernier. Les travaux ont été estimés à environ 335 000 euros hors taxes.

Il vous est proposé :

- de valider ce projet d'extension de l'accueil de loisirs du Deschaux ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les partenaires financiers aux taux les plus élevés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il des questions sur ce projet au Deschaux ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les travaux d'extension de l'accueil de loisirs du Deschaux.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante présentée par Christophe MONNERET.

### **NOTICE N° 17 : CONSTRUCTION D'UN ESPACE SPORTIF A ROCHEFORT-SUR-NENON**

**M. MONNERET** : Toujours dans la continuité de la compétence optionnelle sur l'aménagement du territoire par rapport aux équipements sportifs d'intérêt communautaire, il vous est proposé la construction d'un espace sportif à Rochefort-sur-Nenon. Il est décrit que ces besoins ont été identifiés sur les quatre bassins de vie, un au centre, un à l'ouest, un à l'est et un au sud du territoire. Suite à une cartographie des différents bassins de vie, il apparaît que le secteur est ne dispose pas de salle multisport. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite construire un espace sportif dans ce secteur, et plus précisément dans la commune de Rochefort-sur-Nenon qui se trouve au centre de celui-ci. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2020 avec plusieurs scénarios. Le coût global du projet est estimé à 1,2 million d'euros hors taxes.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le projet de construction ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les partenaires financiers aux taux les plus élevés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Nous avons eu l'occasion d'en parler au travers des débats. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 6 abstentions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 6 abstentions, approuve le projet de construction d'un espace sportif à Rochefort-sur-Nenon.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante présentée par Olivier MEUGIN.

## **NOTICE N° 18 : ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DU GRAND DOLE**

**M. MEUGIN** : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a engagé dès 2018 une réflexion pour l'élaboration d'un Observatoire de la Biodiversité, outil conçu pour faciliter la prise en compte de la biodiversité locale. Cet outil est destiné à l'ensemble des communes et construit en plusieurs étapes, la synthèse de la connaissance acquise, création et diffusion de supports d'information, une présentation de la connaissance et des animations auprès de chaque commune pour partager, impliquer et passer à l'action. La mise en œuvre de l'Observatoire reposera sur les compétences des services de la collectivité avec une mission dédiée et des prestataires selon les besoins. Le coût total prévisionnel est de 283 600 euros TTC sur deux ans. Le dispositif prévu par l'Observatoire de la Biodiversité répond aux conditions de l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité » de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au taux maximal de 80 % des coûts hors taxes. Le reste à charge pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole serait de 77 921 euros TTC. Un dossier dans ce sens a été déposé le 12 mars dernier.

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet d'Observatoire de la Biodiversité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- d'approuver que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole réponde à l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » proposé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire à cette demande de financement et à signer tout document nécessaire à l'obtention des financements ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce projet.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Avez-vous des besoins de complément d'information ? C'est un vieux sujet que nous allons sortir.

**M. PRAT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les délégués, c'est subventionné à 80 %. Cela peut être un outil intéressant pour ensuite entraîner des mesures de protection sur les milieux et sur les espèces présentes. Je vois que déjà quatre collectivités, Champdivers, Authume, Tavaux et Saint-Aubin, ont expérimenté des actions pour l'observation de la biodiversité. A-t-on un retour sur ce qui a été fait, sur les actions engagées en 2018 ?

**M. MEUGIN** : Nous avons inscrit dans cet Observatoire une phase d'acquisition de connaissances et de rendus. Nous nous disions que sur les quatre communes pilotes, nous profiterions aussi du rendu pour refaire un rendu sur les quatre communes. Nous avons vu ce qui marchait et ce qui ne marchait pas. Nous voudrions maintenant aussi qu'elles profitent du rendu. Elles vont donc s'inscrire, comme toutes les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans cet Observatoire de la Biodiversité.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Sur ce projet d'Atlas de la biodiversité, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet d'Observatoire de la Biodiversité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante présentée par Gérard FERNOUX-COUTENET.

## **NOTICE N° 19 : FIN DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES**

**M. FERNOUX-COUTENET** : Bonsoir à tous. En application de la loi NOTRe et de la loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement, les compétences Assainissement, Eau potable et Gestion des eaux pluviales urbaines ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a également donné la possibilité aux communes qui le souhaitaient de demander à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1<sup>er</sup> janvier 2020 une délégation, par convention, de tout ou partie des compétences susmentionnées. Les compétences ainsi déléguées ont été exercées au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération délégante. C'est ainsi que 14 communes avaient obtenu en 2020,

suite à leur demande, une délégation des compétences assainissement et/ou eaux pluviales urbaines ; 12 de ces délégations avaient été prolongées pour 2021 par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020.

Cependant, de nouvelles instructions de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) sont venues préciser en octobre 2020 les modalités notamment financières et comptables de mise en œuvre de ces délégations de compétences aux communes. Sur la base de ces nouvelles instructions, les 12 communes concernées ont sollicité la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour revenir sur leur demande de délégation de compétence dès cette année 2021.

Il vous est proposé :

- de statuer sur les demandes formulées par les 12 communes citées afin de mettre fin à leur délégation de compétence ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**M. le Président** : Merci. Je sais que vous êtes nombreux à être sensibles à cette évolution de cette compétence que nous avons dû assumer à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec un enthousiasme limité, mais il faut le faire. Nous sommes donc partis là-dedans. Après, quant aux espèces d'hésitation que nous avons eues compte tenu de la loi et de la possibilité de déléguer pendant un an, la DGFIP nous a tellement cadrés sur les contraintes administratives que finalement, le plus simple pour tout le monde était de rallier la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de se plier à ce régime. C'est un peu ce que voulait l'État et il y est arrivé. Je pense que les communes concernées connaissent bien les problématiques, mais si vous avez des questions, nous essaierons d'y répondre. S'il n'y en a pas, je mets au vote pour prendre acte de cette fin de délégation de compétence pour les communes citées. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de la fin des délégations de compétence Assainissement et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante présentée par Nathalie JEANNET.

#### **NOTICE N° 20 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA)**

**Mme JEANNET** : Sur cette notice, il vous est proposé que nous signions une convention avec la MSA qui sera dans les mêmes principes que la convention que nous avons avec la CAF pour la prise en charge des enfants que nous accueillons dans nos accueils périscolaires et extrascolaires. Jusqu'à maintenant, les familles se faisaient rembourser une partie de leurs frais directement par la MSA, avec un justificatif qu'on leur fournissait. Dorénavant, ils auront le même système que les autres avec la CAF, c'est-à-dire qu'ils seront directement facturés en fonction de leurs revenus. La MSA nous reversera la partie qui nous concerne sur présentation des justificatifs, comme on le fait tout au long de l'année avec la CAF. Cette convention vous est donc proposée à compter du 1<sup>er</sup> février pour une durée d'un an. Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, pour une durée d'un an.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante présentée par Jean-Philippe LEFÈVRE.

#### **NOTICE N° 21 : TARIFS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

**M. LEFÈVRE** : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, vous sont soumis les tarifs du Conservatoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'année scolaire 2021/2022. C'est un report de l'année précédente, ni plus ni moins. J'en profite pour rendre hommage aux

équipes qui se sont adaptées, parce que, croyez-moi, ce n'est pas facile d'enseigner la musique notamment à distance. Vous savez que c'est un peu compliqué. De plus, certains collègues le savent, mais c'est l'opportunité de dire que nous allons, dans les temps qui viennent, être amenés à recruter un enseignant spécialiste pour aller dans les écoles de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, hors la Ville de Dole. Je pense que c'est aussi cela le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est pas à pas que nous allons construire une politique de territoire. Cela prend un peu de temps, mais cela avance. Je vous remercie finalement d'avoir accepté à travers le vote du budget.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il des questions sur ces tarifs ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs du Conservatoire de Musique et de Danse pour l'année scolaire 2021/2022.*

**M. le Président** : Nous passons à la dernière notice présentée par Jean-Michel DAUBIGNEY.

### **NOTICE N° 22 : GROUPEMENT DE COMMANDES – VIDEOPROTECTION INTERCOMMUNALE**

**M. DAUBIGNEY** : Bonsoir à tous. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a récemment proposé à ses communes membres de participer à un groupement de commandes concernant l'installation de caméras de vidéoprotection. Onze communes ont répondu. Le plan de financement vous est proposé ce soir. Je ne reviens pas sur les enjeux, ce sont des décisions communales. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole accompagne la démarche, puisque les communes supportent elles-mêmes l'investissement. En revanche, l'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est ce qu'il vous est proposé ici, avec des dépenses de fonctionnement à hauteur de 33 000 euros subventionnés par le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) à hauteur de 40 %. C'est la même chose pour des dépenses d'investissement concernant des caméras installées sur des propriétés intercommunales sous notre responsabilité, à savoir principalement des stades, le stade Paul Martin à Tavaux, la zone économique de Rochefort-sur-Nenon, la zone du Tumulus de Dole et le CAN où nous décidons d'installer des caméras de protection. Vous avez le plan de financement. Vous voyez que l'État à travers le FIPD ou la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) abonde à 80 %. C'est le budget prévisionnel d'aujourd'hui, avec un autofinancement de 20 %.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 4 abstentions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 4 abstentions, approuve le groupement de commandes pour la vidéoprotection intercommunale.*

**M. le Président** : L'ordre du jour est clos. Avant de lever la séance, avez-vous des questions diverses à soulever ? Je n'en vois pas. Vous avez tous votre attestation au cas où. Vous avez dû la récupérer en signant la feuille de présence. Merci à tous de votre attention, et au plaisir.

*La séance est levée à 21 heures 45.*